

Revue

N°18
FR

Printemps 2014

rurale de l'UE

Le magazine du réseau européen de développement rural



L'agriculture biologique

Financé par



Rédacteur en chef: Markus Holzer, chef d'unité — Réseau européen et suivi de la politique du développement rural, direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne

Rédacteur du REDR: Derek McGlynn

Comité de rédaction: Sandro Angiolini, Pedro Barbosa, Varvara Bektasiadou, Stephen Gardner, Tim Hudson, Clunie Keenleyside, Christiane Kirketerp De Viron, Rene L'her, Luis Martin Plaza, Linda Mauperon, Derek McGlynn, Maria Giulia Medico, Eamon O'Hara, João Onofre, Manuel Rossi Prieto, Cristina Rueda Catry, Andre Smal, Christopher Stopes, Krzysztof Sulima, Dieter Wagner, Antonella Zona

Droits d'auteur relatifs à la photographie: point de contact du REDR, Union européenne, 1995-2013, Jaco de Groot, Tim Hudson, Juuso Joona, Tom MacMillan, Cristina Micheloni, Christos Panagiotidis

Photos de couverture: image principale — Union européenne, 1995-2013; encart — Union européenne, 1995-2013

Nous vous invitons à vous abonner aux publications du réseau européen de développement rural à l'adresse suivante:
https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/fr/registration_fr.cfm

Vous pouvez également commander gratuitement un exemplaire sur papier via le site internet EU Bookshop:
<http://bookshop.europa.eu>

Le contenu de la publication *Revue rurale de l'UE* ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle des institutions de l'Union européenne.

La *Revue rurale de l'UE* est publiée en six langues officielles (allemand, anglais, espagnol, français, italien et polonais) et est disponible au format électronique sur le site internet du REDR.

Manuscrit finalisé en avril 2014. La version originale est le texte anglais.

© Union européenne, 2014
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour de plus amples informations sur l'Union européenne, consultez le site:
<http://europa.eu>

Printed in Italy

Imprimé sur papier recyclé ayant reçu le label écologique de l'UE pour papier graphique (<http://ec.europa.eu/ecolabel/>)

Le contenu de la présente publication est donné uniquement à titre d'information et n'est pas juridiquement contraignant.



Table des matières

 Avant-propos	1
 L'agriculture biologique en Europe: le mouvement se généralise	3
 Un plan d'action pour la production biologique en Europe	12
 Une longue histoire de soutien au développement rural pour l'agriculture biologique	15
 L'innovation intelligente pour dynamiser la compétitivité de la filière biologique	19
 La filière biologique en Europe: un créneau naturel pour l'inclusion sociale	23
 La valeur ajoutée environnementale de la filière biologique	28
 Préserver la confiance du consommateur	33
 Le commerce mondial des produits biologiques: nouvelles frontières et nouveaux défis	37

Avant-propos

À la base, la filière biologique repose sur une idée sans prétention: la production d'aliments frais, savoureux et authentiques qui respecte le cycle naturel de la vie. Comment une idée aussi simple a-t-elle donc pu prendre racine et germer...

Le marché biologique de l'Union européenne (UE) a quadruplé au cours des dix dernières années, avec plus de 500 000 hectares de terre convertis à la culture biologique chaque année, et le potentiel de croissance du secteur — des producteurs aux détaillants en passant par les transformateurs de produits biologiques — reste fort.

À mesure que la demande s'est accrue, l'offre aux consommateurs s'est substantiellement élargie, et les filières de la distribution sont, aujourd'hui, autant susceptibles d'inclure de grandes chaînes de supermarchés et des négociants en ligne que de plus petits magasins biologiques spécialisés et des ventes

directement à la ferme. Les efforts de l'UE, en termes de mise en œuvre de la politique, de normes et de contrôle, se sont montrés à la hauteur de la croissance dans le secteur.

L'agriculture biologique repose sur des principes conçus pour minimiser l'impact de l'homme sur l'environnement, tout en veillant à ce que le système agricole opère aussi naturellement que possible. Parmi les pratiques habituelles de l'agriculture biologique, citons: la rotation pluriannuelle des cultures; une utilisation efficace des ressources sur place; des limites strictes à l'utilisation des pesticides et engrais synthétiques, des antibiotiques destinés au bétail, des additifs alimentaires, des auxiliaires technologiques et autres intrants; l'utilisation d'espèces végétales et animales qui résistent aux maladies et sont adaptées aux conditions locales; une interdiction absolue du recours aux organismes génétiquement modifiés.

Malgré ces limitations, ou peut-être grâce à elles, la production biologique est florissante. Avec une croissance annuelle moyenne de 8 % depuis 2008, la filière biologique réalise avec succès son potentiel malgré la crise économique ⁽¹⁾. Toutefois, une telle évolution génère également ses propres défis. Plus spécifiquement, les règles de la production, du contrôle, de la supervision et du commerce doivent être adaptées pour répondre à la nouvelle réalité d'un secteur qui gagne en maturité. La compétitivité des agriculteurs biologiques européens doit également être examinée plus avant par rapport aux marchés européens et internationaux.

À la suite de la récente consultation publique sur la forme future du cadre européen de la politique biologique, l'UE est actuellement sur le point de convenir d'un nouveau règlement ambitieux sur la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques. Les nouvelles règles soutiendront la stabilité et la compétitivité à long terme de la filière biologique. Outre le règlement de l'UE, la récente réforme de la politique agricole commune (PAC) prévoit de mettre plus particulièrement l'accent sur l'agriculture biologique, avec l'ajout, dans le règlement sur le développement rural, d'une mesure dédiée.

Afin d'aider la filière biologique à s'adapter aux modifications de la politique proposées et à relever les futurs défis, la Commission a approuvé en mars 2014 un plan d'action pour l'avenir de la production biologique en Europe ⁽²⁾. Le plan énonce une série d'initiatives visant à développer le marché biologique en augmentant l'efficacité, la transparence et la confiance du consommateur.

Dès lors, quel meilleur moment la *Revue rurale de l'UE* aurait-elle pu choisir pour présenter une vue d'ensemble de l'agriculture biologique telle qu'elle est pratiquée en Europe de nos jours? Outre la mise en évidence de la valeur de l'approche biologique de l'agriculture, de l'économie rurale ainsi que de ses avantages plus larges au niveau de la société et de l'environnement, ce numéro offre également un aperçu du paysage politique européen en évolution et de la voie qu'il ouvre pour l'avenir du secteur.

Nous commencerons par une introduction expliquant la façon dont l'agriculture biologique se généralise, avant d'esquisser le nouveau plan d'action pour la production biologique en Europe, de même que les mesures prises pour

préserver la confiance du consommateur à mesure que l'offre s'étend. La longue histoire du soutien du développement rural pour l'agriculture biologique sera ensuite analysée avec une attention toute particulière pour les implications d'une PAC plus verte pour l'agriculture biologique. Nous examinerons en outre de façon approfondie les caractéristiques essentielles de l'agriculture biologique — et notamment les initiatives pour stimuler l'innovation, le rôle du secteur dans l'inclusion sociale et la valeur environnementale ajoutée du secteur biologique. Enfin, nous nous pencherons sur la compétitivité et plus particulièrement sur les perspectives futures pour le commerce mondial de produits biologiques.

Face à l'expansion continue du marché et de la base de production biologiques, les règles de l'UE contribuent à s'assurer que le terme «biologique» a partout la même signification pour les consommateurs et les producteurs. Il convient de noter que les 186 000 exploitations biologiques de l'Europe ne représentent encore que 5,4 % de la superficie agricole totale utilisée, de sorte que le potentiel pour une nouvelle croissance dans ce secteur demeure très fort.



© Union européenne, 1995-2013

⁽¹⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/documents/organic_farming_review_en.pdf

⁽²⁾ Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne: <http://ec.europa.eu/agriculture/organic/documents/eu-policy/european-action-plan/act-fr.pdf>



L'agriculture biologique en Europe: le mouvement se généralise

L'agriculture biologique n'est plus un marché de niche dans l'Union européenne. Malgré la crise économique mondiale, la généralisation des produits biologiques a maintenu sa trajectoire impressionnante: depuis 2008, le taux de croissance annuel moyen du secteur est de 8 %; son chiffre d'affaires annuel s'élève désormais à 20 milliards d'euros, et, chaque année au cours de la dernière décennie, ce sont plus de 500 000 hectares qui ont été convertis à la culture biologique. À cela s'ajoute le potentiel de nouvelle croissance qui reste fort. Les terres converties à la culture biologique par les 186 000 exploitations biologiques en Europe ne représentent en effet que 5,4 % du total de la surface agricole utilisée de l'UE.

Avec environ 4,5 millions d'hectares, les prairies permanentes représentent la majeure partie de l'utilisation biologique des terres, suivies par 3,6 millions d'hectares consacrés aux cultures arables, telles que les céréales, les légumineuses et les légumes de plein champ, qui constituent le principal groupe des cultures biologiques en termes économiques ⁽³⁾.

Bénéficiant d'un soutien à long terme assuré par des initiatives législatives nationales et européennes, la filière biologique est surtout établie dans les pays

déjà membres de l'UE avant 2004. L'EU-15 représente ainsi 78 % de l'ensemble des terres consacrées à la culture biologique et 83 % de l'ensemble des exploitations biologiques. Toutefois, un financement supplémentaire de l'UE aide la filière biologique des États membres qui ont adhéré depuis lors à rattraper leur retard. Entre 2002 et 2011, la croissance dans ce deuxième groupe de pays a atteint 13 % par an, et le nombre d'exploitations a décuplé au cours de cette période ⁽⁴⁾.

⁽³⁾ Source: Document de réflexion du groupe de discussion ciblée PEI-AGRI sur l'agriculture biologique.

⁽⁴⁾ Source: Données Eurostat citées dans *Facts and figures on organic agriculture in the European Union*, Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, octobre 2013.

Qu'est-ce que la production biologique?

La production biologique est un système global de gestion de l'exploitation et de production alimentaire qui combine les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'application de normes élevées concernant le bien-être animal.



© Union européenne, 1995-2013

Un cadre politique commun

En lançant le premier régime d'agriculture biologique du continent en 1987, le Danemark a fait œuvre de pionnier parmi les pays européens. La réforme de 1992 de la politique agricole commune (PAC) a ensuite donné aux États membres de l'UE la première base commune pour soutenir les agriculteurs dans la conversion ou le maintien de la production biologique avec un financement de l'UE.

La demande croissante des consommateurs en produits biologiques ayant entraîné une expansion de l'offre, il est devenu nécessaire de mettre en place un cadre politique ciblé, qui garantisse la compétitivité et relève les défis liés à la croissance et au succès de la filière. Les consommateurs européens en sont venus à compter sur des normes élevées pour leurs produits biologiques. En conséquence, l'UE s'est mise en devoir d'établir un nouveau cadre politique, assorti de normes et de contrôles. Celui-ci a pour objectif de sauvegarder l'intégrité de la production biologique, tout en favorisant une plus grande compétitivité⁽⁵⁾.

Le nouveau cadre se concentre sur des règles de production claires et transparentes afin de veiller à ce que la réponse à une demande croissante n'altère pas la confiance des consommateurs dans les principes de l'agriculture biologique et dans la qualité des produits biologiques. Les exceptions aux règles, dont certaines sont devenues obsolètes dans le contexte de conditions du marché

modifiées, seront supprimées afin de promouvoir l'intégrité de l'agriculture biologique. Parallèlement, les agriculteurs biologiques seront récompensés de leur respect de l'environnement, et l'accès au programme d'agriculture biologique pour les petits exploitants se trouvera facilité.

Afin de sauvegarder la réputation de la filière biologique et de garantir la conformité aux principes de la production biologique, les règles générales de production et le système de certification biologique font actuellement l'objet d'une révision en vue de lutter contre le risque de fraudes ou d'autres violations délibérées. De même, les règles d'importation favoriseront le développement du commerce sans permettre une dilution des principes biologiques ou un affaiblissement du système de contrôle. La Commission a mis en place un plan d'action spécifique afin de soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre jusqu'en 2020.

Objectifs et principes de l'agriculture biologique

En fait, le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil⁽⁶⁾ définit des objectifs, des principes et des règles générales pour la production biologique à l'échelle de l'UE. L'agriculture biologique génère donc des produits de grande qualité en ayant recours à des systèmes de culture durables. Une plus grande attention accordée à la protection de l'environnement, à la biodiversité et à des normes élevées pour la protection des animaux est également

considérée comme un élément crucial pour renforcer la confiance du public et protéger les intérêts des consommateurs.

La production biologique est fondée sur quatre principes généraux, établis à l'article 4 du règlement susmentionné: i) la conception et la gestion appropriées de procédés biologiques en se fondant sur des systèmes écologiques qui utilisent des ressources naturelles internes; ii) la restriction de l'utilisation d'intrants extérieurs — l'utilisation de ressources et d'intrants internes est fortement privilégiée par rapport à des cycles ouverts utilisant des ressources externes; iii) une stricte limitation de l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse à des cas exceptionnels; iv) l'adaptation, le cas échéant, des règles de la production biologique compte tenu de l'état sanitaire, des différences régionales en matière de climat et de conditions locales, des stades de développement et des pratiques d'élevage particulières. En outre, les articles 5, 6 et 7 stipulent des principes spécifiques applicables en matière d'agriculture, de transformation des denrées alimentaires biologiques et de transformation des aliments biologiques pour animaux.

⁽⁵⁾ Proposition législative pour une législation révisée sur l'agriculture biologique: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/policy-development/index_fr.html

⁽⁶⁾ Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91.

Pratiques de l'agriculture biologique

Ces principes sont fondés sur des pratiques établies de l'agriculture biologique qui minimisent l'impact humain sur l'environnement en veillant à ce que le système agricole opère aussi naturellement que possible.

Dès lors, l'approche de l'UE vise spécifiquement à renforcer les pratiques de l'agriculture et de la production biologiques (telles que: l'utilisation efficace des ressources présentes sur place au moyen d'une rotation pluriannuelle des cultures; un usage strictement limité des pesticides et engrais synthétiques, des antibiotiques pour le bétail, des additifs alimentaires ainsi que des auxiliaires technologiques et d'autres intrants) et elle impose une interdiction totale de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Parmi les autres bonnes pratiques favorisées par l'approche européenne, nous retiendrons: la maximisation des ressources présentes sur les lieux, telles que le fumier

du bétail comme engrais ou les aliments pour animaux produits dans l'exploitation; la sélection d'espèces végétales et animales qui résistent aux maladies et sont adaptées aux conditions locales; l'élevage de bétail dans des systèmes sans contrainte, en plein air et en lui fournissant des aliments biologiques pour animaux; le recours à des pratiques d'élevage appropriées aux différentes espèces d'élevage.

Conformément aux objectifs de croissance de l'UE et en phase avec les préoccupations sociétales très répandues concernant l'exploitation responsable des ressources naturelles, les agriculteurs biologiques se caractérisent par un respect commun pour la flore et la faune. En conséquence, les producteurs biologiques ne font pas seulement un usage responsable de l'énergie et des ressources naturelles, mais cherchent également à préserver tant la biodiversité que l'équilibre écologique régional. Les agriculteurs biologiques visent l'amélioration de la fertilité du sol et le maintien de la qualité de l'eau. En outre, ils répondent aux préoccupations relatives à la santé et au bien-être des animaux, par exemple par

des pratiques d'élevage qui satisfont aux besoins comportementaux spécifiques des animaux (?).

Traitement, distribution et vente au détail

Le succès du secteur de l'agriculture biologique, associé aux attentes des consommateurs, a permis l'apparition d'une filière alimentaire hautement spécialisée, impliquant la transformation, la distribution et le commerce de détail. Les règles strictes applicables à l'agriculture biologique valent également pour la partie «transformation» de la chaîne d'approvisionnement: ces règles incluent des restrictions concernant les additifs, les auxiliaires technologiques et les intrants synthétiques — ainsi que l'exclusion de l'utilisation des OGM. En conséquence, les consommateurs peuvent être certains de consommer les produits alimentaires (traités biologiquement) frais et authentiques qu'ils souhaitent. Seuls les produits alimentaires comprenant un minimum de 95 % d'ingrédients biologiques peuvent être étiquetés comme étant biologiques.



Objectifs de la production biologique

1. Établir un système de gestion durable pour l'agriculture.
2. Produire des produits de haute qualité.
3. Répondre à la demande du consommateur pour une production au moyen de processus respectueux de l'environnement, de la santé humaine, de la santé végétale ou de la santé et du bien-être animal.

Les autres produits alimentaires peuvent indiquer quels contenus ont été produits conformément à la législation biologique dans leur liste d'ingrédients.

Avec la découverte par les exploitants d'espèces agricoles et animales offrant une plus grande résistance aux parasites et aux maladies et mieux adaptées aux conditions locales et saisonnières, les variétés végétales et de bétail biologiques sont en augmentation. Le parcours «de la ferme à la fourchette» est souvent lié au type de produits agricoles. De nombreux clients visitent les marchés biologiques locaux et spécialisés, ainsi que les magasins biologiques dans les zones rurales ou métropolitaines. D'autres font leurs achats auprès des échoppes rurales en bord de route ou auprès de l'exploitation agricole où les aliments ont été produits, faisant ainsi usage de la possibilité d'acheter directement. Parmi les utilisations innovantes que fait la filière des canaux de distribution, citons les systèmes populaires de paniers proposés sur l'internet, associés à des services facultatifs de livraison à domicile ou de mise à disposition dans des points de collecte.

Sensibilisation et confiance du consommateur

Les consommateurs savent que les produits portant le logo de production biologique de l'UE ou ses équivalents nationaux sont produits conformément aux règles de l'UE.

La mise en place et le fonctionnement de systèmes de contrôle dans les États membres de l'UE, prévoyant des contrôles des agriculteurs et autres opérateurs biologiques (tels que les transformateurs ou commerçants), sont basés sur les dispositions générales du règlement (CE) n° 882/2004 relatif aux contrôles officiels et aux contrôles des aliments pour animaux ⁽⁸⁾ et sur les dispositions spécifiques prévues en matière de contrôle par le règlement (CE) n° 834/2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ainsi que ses modalités d'application [règlement (CE) n° 889/2008 ⁽⁹⁾].

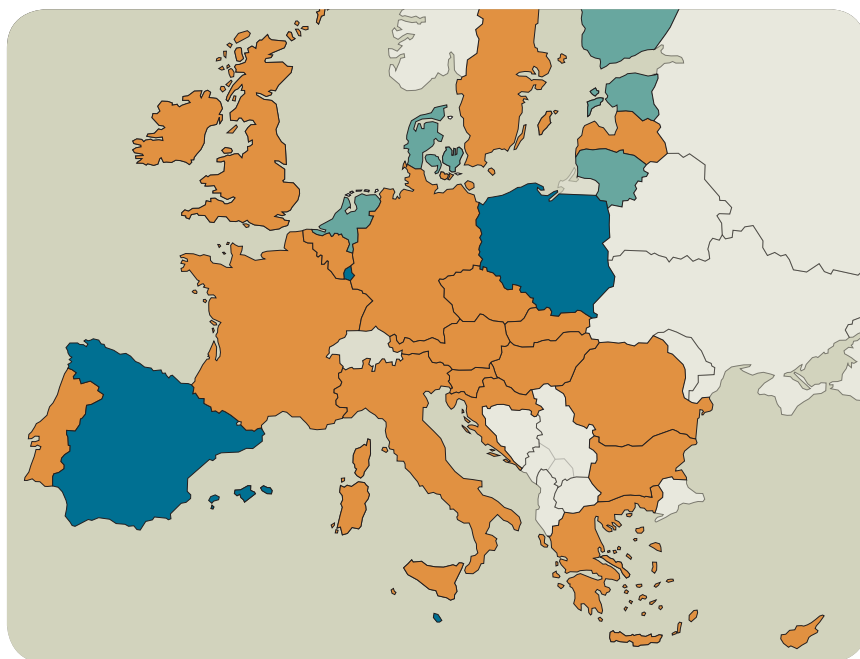
Dans les États membres, le gouvernement désigne les autorités assumant la responsabilité générale des contrôles. Les autorités des États membres peuvent déléguer

des tâches opérationnelles, en tout ou partie, à des organismes de contrôle publics ou privés. Comme l'indique la figure 1, une grande majorité des États membres (19) ont choisi de déléguer les tâches de contrôle à des organismes privés, tandis que des systèmes de contrôle mixtes ont été établis dans 5 États membres. Dans 4 États membres, les contrôles sont effectués par les autorités publiques ⁽¹⁰⁾.

Les exploitants, les transformateurs ou les commerçants ne peuvent étiqueter leurs produits comme étant biologiques avant d'avoir été contrôlés par une autorité ou un organisme de contrôle. À la suite d'une notification du demandeur, l'autorité ou l'organisme de contrôle vérifie la conformité aux exigences de l'UE. En cas d'évaluation positive, un certificat de conformité est délivré ⁽¹¹⁾.

Afin de veiller à ce que les États membres s'acquittent de leurs responsabilités, les contrôles effectués chez les exploitants biologiques et les mesures prises en cas de non-conformité font l'objet de rapports annuels établis par la Commission européenne, laquelle procède également à ses propres audits.

Figure 1 — Établissement du système de contrôle biologique par État membre



■ Organismes de contrôle privés ■ Autorités de contrôle publiques ■ Systèmes mixtes

⁽⁸⁾ Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.
⁽⁹⁾ Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.
⁽¹⁰⁾ Source: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/consumer-trust/certification-and-confidence/controls-and-inspections/control-system/index_en.htm
⁽¹¹⁾ Voir les articles 28 et 29 du règlement (CE) n° 834/2007.



Étude de cas: le succès d'un jeune producteur biologique ⁽¹²⁾

Le Lituanien Arnoldas Bagdonavičius a grandi en ville, mais était intéressé par une carrière dans l'agriculture, convaincu qu'il y aurait toujours un marché pour des produits alimentaires sains, même en période d'austérité. Son idée était de créer une entreprise de produits biologiques dans le comté de Vilnius, afin de produire des cultures arables pour les fournisseurs locaux. Son goût pour la nature l'a poussé, en 2010, à monter une entreprise écologique. Un financement du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) dans le cadre de la mesure 112 du programme de développement rural (PDR) (installation des jeunes agriculteurs) l'a aidé à compenser 75 % de l'investissement de plus de 36 000 euros nécessaire pour acquérir l'équipement essentiel tel qu'un tracteur, un semoir et une herse. Aujourd'hui, il dirige une entreprise viable qui lui assure à la fois une activité lucrative et une

satisfaction professionnelle. Il reste déterminé à bâtir son entreprise de façon rentable et écologiquement durable, en explorant de nouvelles idées et pistes pour sa propre approche personnelle de la production des cultures. Les principes biologiques sont au cœur de son exploitation agricole, et il pratique des cultures de niche telles que le cumin écologique qui est utilisé dans le pain lituanien traditionnel.



© ENRD Contact Point

Étiquetage et logo de l'UE



Une identification visuelle claire aide les consommateurs à trouver plus facilement leurs aliments préférés et soutient également une concurrence équitable et la protection du consommateur. Des contrôles de la conformité aux normes biologiques couvrent l'ensemble du processus, de la production à la fourniture, afin de garantir une transparence totale. Les exploitants agricoles, les fabricants de produits alimentaires ainsi que ceux qui participent aux activités d'importation, d'exportation ou de commerce doivent faire l'objet d'un contrôle au moins une fois par an.

L'utilisation du logo de production biologique de l'UE dans le cadre de l'étiquetage d'un produit implique le respect des règles de la production biologique. En outre, les consommateurs doivent pouvoir y lire le nom du producteur, du fabricant ou du distributeur qui a traité l'article pour la dernière fois, et une liste

normalisée d'ingrédients et de chiffres indiquant la valeur nutritionnelle est utilisée. Le numéro de code de l'organisme de contrôle doit également être affiché ⁽¹³⁾.

Aspects du commerce international

Pour des motifs climatiques, géographiques et saisonniers, des produits biologiques peuvent devoir être importés de pays tiers vers l'Union européenne. Parmi les exemples typiques de ces produits biologiques, citons les bananes, le cacao, le café, les ananas et le riz. Toutefois, l'importation et la distribution au sein de l'UE requièrent une production soumise à des conditions identiques ou équivalentes à celles applicables aux producteurs biologiques basés dans l'UE ⁽¹⁴⁾.

Les pays tiers dont les règles de production biologique et de contrôle sont reconnues comme équivalentes à celles de l'UE peuvent exporter des produits biologiques vers l'UE sur la base de leurs propres règles ⁽¹⁵⁾. Les aliments et boissons biologiques produits dans tout autre pays tiers doivent obtenir une certification des autorités ou organismes de contrôle reconnus par la Commission européenne.

En ce qui concerne l'exportation de produits biologiques en provenance de l'UE, actuellement, tous les partenaires commerciaux de l'UE appliquant des conditions de production et de contrôle équivalentes n'ont pas formellement reconnu les règles de production biologique de l'UE ⁽¹⁶⁾.



© Union européenne, 1995-2013

⁽¹²⁾ Source: REDR, base de données des projets du PDR (http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=11001).

⁽¹³⁾ Voir l'article 24 du règlement (CE) n° 834/2007. Conformément à l'article 25 du règlement (UE) n° 271/2010 de la Commission du 24 mars 2010 modifiant le règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil. Pour plus d'informations, voir également les questions et réponses concernant l'utilisation du logo de production biologique de l'UE: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/documents/logo/organic_logo-faq_en.pdf

⁽¹⁴⁾ Conformément au règlement (CE) n° 1235/2008 de la Commission du 8 décembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers.

⁽¹⁵⁾ L'UE reconnaît des règles de production et des mesures de contrôle équivalentes en Argentine, en Australie, au Canada, au Costa Rica, aux États-Unis, en Inde, en Israël, au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Suisse, en Tunisie et dans les pays de l'Espace économique européen (Islande et Norvège).

⁽¹⁶⁾ Pour plus d'informations concernant les exportations vers des pays tiers spécifiques, voir: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/eu-rules-on-trade/import-export/index_fr.htm

Stimulation du commerce biologique

Lors de la foire mondiale des produits biologiques, la BioFach, à Nuremberg (Allemagne), en février 2012, l'UE et les États-Unis, les plus importants producteurs biologiques au monde, ont échangé des lettres officielles permettant la vente de leurs produits biologiques certifiés sur leurs territoires respectifs.

Saluant la «double valeur ajoutée» de cette transaction, le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Dacian Cioloș, a relevé que, «d'une part, les agriculteurs et les producteurs d'aliments biologiques bénéficieront d'un accès plus facile, avec moins de bureaucratie et moins de coûts, tant au marché des États-Unis qu'à celui de l'UE, renforçant la compétitivité de cette filière. En outre, elle améliore la transparence concernant les normes biologiques et renforce la confiance du consommateur ainsi que la reconnaissance de nos aliments et produits biologiques»⁽¹⁷⁾.

Innovation dans l'agriculture biologique

Avec le partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI), l'UE adopte une nouvelle approche pour stimuler l'innovation dans l'agriculture et la sylviculture. Le PEI consiste à relier les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres facteurs dans les projets d'innovation, les groupes de discussion et d'autres activités en vue de partager des informations et de développer conjointement des idées et des solutions. Le groupe de discussion du PEI-AGRI sur l'agriculture biologique⁽¹⁸⁾ a été lancé en septembre 2013

afin de générer des idées nouvelles et de faciliter un transfert plus rapide des idées et des connaissances sur la façon d'optimiser les cultures arables. L'objectif spécifique du groupe est de collecter et de partager les connaissances et l'expérience quant à la façon dont l'écart de rendement entre différents agriculteurs biologiques peut être réduit et d'identifier les meilleures pratiques pour améliorer les performances des exploitations biologiques moins productives. Les recommandations du groupe de discussion pourraient ainsi donner des idées et une inspiration pour des projets d'innovation concrets sur le terrain, les «groupes opérationnels», qui pourraient bénéficier d'une aide dans le cadre des programmes de développement rural.



© Union européenne, 1995-2013



Étude de cas: laiterie biologique innovante — la transparence du producteur au réfrigérateur⁽¹⁹⁾

Au début de 2010, une laiterie innovante a ouvert ses portes au public à Münchehofe, dans le Land allemand de Brandebourg. Connue sous le nom de la «Laiterie de verre», l'installation donne aux visiteurs un réel aperçu du processus de fabrication et de production et utilise le lait provenant d'agriculteurs biologiques voisins.

Un parcours en verre emmène les visiteurs à travers l'installation et leur permet d'observer les différents stades de la production. Une série de produits laitiers régionaux sont fabriqués à partir du lait cru fourni par les agriculteurs biologiques à la laiterie et peuvent être achetés au magasin de l'installation. Le programme éducatif de la laiterie apprend à mieux apprécier

les aliments biologiques produits localement et vise donc à renforcer l'identité régionale des produits locaux auprès des jeunes générations.

Ce projet innovant contribue grandement à la production et à la consommation durables d'aliments au niveau régional. Créé avec un investissement de près de 11 millions d'euros, il a bénéficié d'une contribution du Feader (dans le cadre de la mesure 123 du PDR — accroissement de la valeur des produits agricoles et sylvicoles) à hauteur de 18,75 % du financement. Le site a accru sa capacité de production et a presque doublé ses effectifs, pour employer 45 personnes.

⁽¹⁷⁾ Source: http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/ciolos/headlines/news/2012/02/20120215_en.htm

⁽¹⁸⁾ Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/index_en.htm

⁽¹⁹⁾ Source: REDR, base de données des projets du PDR (http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=7220).

Consultation publique et modifications apportées au cadre stratégique de l'UE

En mai 2012, la Commission européenne a lancé un exercice d'analyse d'impact au titre de sa révision du cadre politique et législatif pour l'agriculture biologique. L'exercice comprenait un processus de consultation publique, qui impliquait la contribution de plusieurs parties concernées de la filière biologique (représentant des experts, des chercheurs, des consommateurs, des producteurs, des détaillants, des transformateurs et des commerçants) à travers des auditions d'experts, des contributions des autorités publiques et des citoyens ainsi qu'une enquête en ligne. Cette dernière, qui a eu lieu entre janvier et avril 2013, a reçu une réponse sans précédent du grand public.

Quelque 45 000 réponses — dont 96 % provenant de citoyens ordinaires de l'UE — ont été reçues pour la consultation en ligne. Selon les résultats, la grande majorité — environ 83 % — des répondants préfère les produits agricoles biologiques aux produits conventionnels par souci pour l'environnement. Environ 81 % apprécient l'intégrité des produits biologiques face aux OGM et aux résidus de substances non autorisées. S'agissant de la compétitivité, la majorité (78 %) indique être disposée à payer plus cher pour des produits biologiques, pour autant que le surcoût demeure compris dans une fourchette de 10 à 25 % ⁽²⁰⁾.

Plus globalement, la réforme de la PAC, qui définit le paysage de la politique de développement agricole et rural pour 2014-2020, reflète l'attente du grand public de voir les pratiques agricoles européennes devenir plus respectueuses de l'environnement.

L'«intégration des questions environnementales dans la PAC» tient pleinement compte du cadre politique et législatif pour l'agriculture biologique. Au cours de la période 2014-2020, le soutien de l'UE est destiné à aider les agriculteurs à relever les défis de la qualité du sol et de l'eau et de la biodiversité dans les zones

rurales, favorisant ainsi la durabilité et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre du premier pilier de la PAC, les exploitations biologiques obtiendront des paiements directs, sans remplir aucune autre obligation. En d'autres termes, les agriculteurs biologiques seront récompensés de leurs pratiques respectueuses de l'environnement, qui constituent une contribution globale importante aux objectifs environnementaux de la PAC. En outre, dans le cadre du deuxième pilier, il existe une nouvelle mesure dédiée à l'agriculture biologique, dans le cadre du Feader ⁽²¹⁾, pour laquelle le PDR de chaque État membre devra réserver au minimum 30 % de son budget,

conjointement avec des mesures environnementales et des projets associés à des mesures d'investissement ou d'innovation respectueuses de l'environnement.

L'attention accrue accordée à la production biologique est une reconnaissance de la contribution importante de la filière aux objectifs qui sous-tendent la nouvelle politique: l'agriculture biologique ajoute de la valeur en contribuant à améliorer la compétitivité de l'agriculture et, en tant que système de gestion agricole, elle sauvegarde l'environnement rural.



⁽²⁰⁾ Source: Rapport sur les résultats de la consultation publique sur la révision de la politique de l'UE sur l'agriculture biologique organisée par la direction générale de l'agriculture et du développement rural (15 janvier-10 avril 2013), 19 septembre 2013, Bruxelles.

⁽²¹⁾ L'article 29 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (nouveau règlement du Feader) accorde une aide, par hectare de surface agricole, aux agriculteurs ou groupements d'agriculteurs qui adoptent ou maintiennent des pratiques et méthodes d'agriculture biologique.



Nous devons encourager la production sans compromettre la valeur du secteur. La demande est élevée parce que les normes sont élevées.

Dacian Cioloș, commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural (avril 2013) ⁽²²⁾

Alignement sur Europe 2020

Le nouveau cadre de la PAC est clairement aligné sur une stratégie de croissance globale de l'Europe baptisée «Europe 2020» ⁽²³⁾, qui vise à transformer l'UE en une économie intelligente, durable et inclusive. À cet effet, les États membres ont fixé des objectifs nationaux dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'éducation, de l'inclusion sociale et du climat/de l'énergie. La PAC traite également directement des trois priorités de la stratégie Europe 2020 qui se renforcent mutuellement: une croissance intelligente, durable et inclusive ⁽²⁴⁾.

En ce qui concerne l'*objectif de croissance intelligente*, la nouvelle PAC, et plus spécifiquement la promotion de l'agriculture biologique, peut améliorer la capacité des agriculteurs à renforcer la valeur ajoutée de leur production, à améliorer la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, à promouvoir une consommation durable et à accroître la compétitivité des exploitations agricoles

(au moyen de l'innovation, de la modernisation, de l'efficacité des ressources, du traitement des difficultés de production dans des régions présentant des contraintes naturelles, etc.), et aide donc les agriculteurs à faire face à la volatilité des revenus et à l'augmentation de la productivité de la filière.

En ce qui concerne l'objectif de la croissance durable, qui vise la création d'une économie à faibles émissions de carbone, une bioéconomie en développement et la protection de l'environnement, une aide à l'agriculture biologique peut aider à améliorer la gestion des ressources naturelles, telles que l'eau et le sol, et la fourniture de biens publics environnementaux, telle que la préservation de la biodiversité. Elle peut également favoriser une croissance verte à travers l'innovation et réduire le préjudice environnemental causé par le secteur agricole.

En ce qui concerne l'objectif de croissance inclusive, qui traite du niveau de développement relativement plus faible des

zones rurales et de l'objectif de cohésion sociale et territoriale au sein des États membres et entre ceux-ci, le nouveau cadre politique peut contribuer à un développement territorial équilibré et à la prospérité des zones rurales dans l'UE, en répondant à la diversité structurelle dans les systèmes agricoles et en assurant des effets d'entraînement positifs entre l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie rurale, améliorant ainsi leur attrait et leur diversification économique. Cette approche peut s'appuyer sur l'expérience acquise au cours de la période 2007-2013. Les exemples de bonnes pratiques comprennent les efforts de pionniers des jeunes agriculteurs qui, avec le soutien du Feader, ont introduit des entreprises biologiques viables comprenant également des services agricoles sociaux ⁽²⁵⁾.

La promotion par le Feader de l'agriculture biologique au cours des sept prochaines années sera reflétée à travers le prisme des six priorités de développement rural identifiées dans le nouveau règlement ⁽²⁶⁾.

⁽²²⁾ Source: Discours tenu à Bruxelles sur les premières conclusions tirées de la consultation publique, lors de la réunion des membres du groupe consultatif sur l'agriculture biologique à Bruxelles.

⁽²³⁾ Pour plus d'informations sur la stratégie Europe 2020, voir: http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

⁽²⁴⁾ Source: Document de travail des services de la Commission, «Common Agricultural Policy towards 2020, impact assessment» [SEC(2011) 1153 final/2].

⁽²⁵⁾ La base de données des projets du PDR du REDR offre des exemples pratiques, tels que Chypre et l'Italie: http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=8020 et http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=2701

⁽²⁶⁾ Pour une description complète des six priorités de développement rural, voir l'article 5 du règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (nouveau règlement du Feader).

1. **«Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales»:** le développement et l'expansion de l'agriculture biologique seront stimulés au moyen, par exemple, du PEI-AGRI ⁽²⁷⁾ (article 53) et de la prestation de services de conseil dédiés pour l'agriculture biologique (article 15).
2. **«Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts»:** le Feader encourage la participation des agriculteurs à des systèmes de qualité (article 16); en outre, le modèle d'innovation interactive du PEI-AGRI, qui relie les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs, les entreprises, les ONG et d'autres acteurs dans les «groupes opérationnels» (article 56), continue d'œuvrer en faveur d'une meilleure productivité des exploitations biologiques.
3. **«Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture»:** conformément aux objectifs et principes de l'agriculture biologique, les mesures pertinentes du Feader pourraient inclure celles qui favorisent la mise en place de groupements de producteurs, par exemple pour soutenir le développement des capacités d'entreprise et de commercialisation ainsi que l'organisation et la facilitation des processus d'innovation (article 27), et celles qui assurent le bien-être animal (article 33).
4. **«Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie»:** le Feader accorde une aide, par hectare de surface agricole, aux agriculteurs ou groupements d'agriculteurs qui s'engagent, sur la base du volontariat, à maintenir des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique (article 29). L'aide sera accordée pour une période de cinq à sept ans, pour des engagements dépassant les seules normes obligatoires pertinentes ⁽²⁸⁾.
5. **«Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie»:** l'aide accordée pour l'adoption ou le maintien des pratiques de l'agriculture biologique traite elle aussi de cette priorité du développement rural.
6. **«Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique en zone rurale»:** la conversion à l'agriculture biologique peut générer des emplois et promouvoir la croissance économique locale. Les exemples fournis durant la période 2007-2013 ont démontré le rôle important que peut jouer l'agriculture biologique ⁽²⁹⁾. Les actions pourraient inclure des services de base, par exemple le tourisme, le patrimoine naturel et culturel (article 20), des mesures agroenvironnementales (article 28), le développement de nouveaux produits, pratiques, processus et technologie dans le cadre de la coopération (article 35) ou des mesures Leader (articles 42, 43 et 44).



⁽²⁷⁾ Pour plus d'informations concernant le PEI-AGRI, voir: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/service-point/index_en.htm

⁽²⁸⁾ Pour une conversion à l'agriculture biologique, les États membres peuvent déterminer une période initiale plus courte. Des paiements seront accordés chaque année et dédommageront les bénéficiaires pour tout ou partie des frais supplémentaires et les pertes de revenus résultant des engagements pris.

⁽²⁹⁾ Pour plus d'informations sur les effets positifs de l'agriculture biologique obtenus dans le passé, voir la *Revue rurale de l'UE* n° 6, «Emploi et inclusion sociale»: http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=92460E4A-A49B-18E3-EE87-F1D1758BA92C



Un plan d'action pour la production biologique en Europe

Dopé par une demande en croissance constante, le nombre de producteurs biologiques a augmenté rapidement au cours de la dernière décennie. Le nouveau défi pour les producteurs, fournisseurs, fabricants et distributeurs de produits biologiques consiste à maintenir la croissance sans altérer la confiance du consommateur dans le secteur. Un nouveau plan d'action de l'Union européenne pour l'avenir de la production biologique en Europe ⁽³⁰⁾ identifie 18 actions qui seront essentielles pour mobiliser le soutien et offrir des solutions à moyen et à long terme aux pressions de l'offre et de la demande.

À la suite d'une révision de la législation de l'UE portant sur l'agriculture biologique, la Commission européenne a, le 24 mars 2014, adopté les propositions législatives d'un nouveau règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ⁽³¹⁾. Soutenant ce processus, le plan d'action pour l'avenir de la production biologique en Europe traite des problèmes relevés lors de l'analyse d'évaluation de l'impact menée dans le cadre de la révision de la politique de l'UE en matière de produits biologiques ⁽³²⁾.

Ce plan, deuxième du genre ⁽³³⁾, a pour ambition de soutenir la croissance continue de la filière biologique. Il vise également à contribuer à la transition harmonieuse vers le nouveau cadre juridique et à mobiliser davantage ceux qui participent à sa mise en œuvre dans les États membres.

Priorités du plan d'action

Le plan d'action établit trois grandes priorités qui visent: i) à accroître la compétitivité de la filière biologique; ii) à consolider

et à accroître la confiance du consommateur; iii) à renforcer les échanges de la filière biologique au-delà de l'UE. Le plan recense, dans le cadre de ces trois priorités, 18 actions spécifiques centrées sur d'éventuelles synergies entre les politiques et instruments de l'UE, les idées innovantes résultant des consultations, les liens avec les initiatives de recherche et la nécessité d'améliorer la confiance du consommateur, la sensibilisation et le commerce avec les pays tiers.

⁽³⁰⁾ «Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne» [COM(2014) 179 final]: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm

⁽³¹⁾ La proposition est publiée à cette adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/policy-development/index_fr.htm

⁽³²⁾ Le rapport de l'analyse d'impact est disponible à cette adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/policy-development/index_fr.htm

⁽³³⁾ La Commission a adopté son premier plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques afin de promouvoir et de renforcer la filière biologique en 2004 [COM(2004) 415 final].

Compétitivité: synergie des mesures

Le plan accorde la priorité à une information rapide des exploitants biologiques sur l'éventail complet des mesures de soutien récemment introduites ou améliorées pour les producteurs biologiques dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC), telles que le droit des agriculteurs biologiques à des «paiements verts directs», et l'introduction d'une mesure dédiée à l'agriculture biologique dans le cadre du nouveau règlement de développement rural ⁽³⁴⁾, laquelle soutient à la fois l'adoption et le maintien des pratiques d'agriculture biologique. L'objectif est d'exploiter au mieux les mesures de soutien disponibles dans le cadre des programmes de développement rural (PDR) des États membres. En ce sens, la Commission européenne appelle les États membres à mettre à profit les opportunités et outils pour soutenir l'agriculture biologique dans le cadre du développement rural.

Action 1: la Commission publiera un guide à l'intention des agriculteurs, des transformateurs et des détaillants de la filière biologique, qui présentera les règles applicables à la production, à la transformation et aux échanges dans ce secteur, y compris les règles en matière de conversion à la production biologique ainsi que les mesures de soutien disponibles au titre de la PAC.

Action 2: la Commission fera de l'agriculture biologique un thème spécifique du prochain appel à propositions pour le soutien aux actions d'information destinées aux agriculteurs et aux producteurs dans le domaine de la PAC ⁽³⁵⁾.

Compétitivité: renforcement de la sensibilisation

Le plan d'action soutient la promotion de la filière biologique. Son objectif est d'accroître les opportunités de marché pour les exploitants de produits biologiques — y compris par le financement de campagnes de sensibilisation du consommateur. Il assurera également le suivi de la sensibilisation du consommateur et sa confiance dans les produits biologiques,

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Par ailleurs, une promotion ciblée parmi les acheteurs du secteur public dans les États membres est envisagée, notamment par l'inclusion de critères de production biologique dans les règles de passation des marchés publics.

Action 3: la Commission doit mieux faire connaître le soutien qu'apporte le règlement aux activités d'information et de promotion — dans le marché intérieur de l'UE et dans les pays tiers — en communiquant avec le public, les États membres et les parties concernées, par exemple lors de manifestations spécialisées telles que le salon BioFach ⁽³⁶⁾.

Action 4: la Commission réalisera des enquêtes périodiques sur la sensibilisation des consommateurs au logo biologique de l'UE, ainsi qu'une enquête spécifique sur la sensibilisation et la familiarisation des consommateurs au système de production biologique de l'UE ainsi que sur la confiance qu'ils lui accordent.

Action 5: la Commission réexaminera les critères en matière de marchés publics écologiques applicables à l'alimentation et aux services de restauration d'ici à la fin de 2015 et mettra au point du matériel d'information illustrant l'application des exigences liées à l'agriculture biologique dans la passation des marchés publics.

Compétitivité: recherche et innovation

L'agriculture biologique est devenue un système agricole hautement spécialisé, qui requiert une formation professionnelle, des connaissances et des technologies spécifiques. Il existe un certain nombre de défis en ce qui concerne la production de produits végétaux et animaux au sein des systèmes sous régie biologique, par exemple en raison de la disponibilité limitée de certains intrants sous leur forme biologique.

Ces défis comprennent, par exemple, la fourniture de protéines et de micronutriments pour l'alimentation animale et les semences biologiques. S'agissant des semences biologiques, le plan d'action de la Commission recommande aux parties concernées d'établir une base de

données au niveau européen concernant leur disponibilité.

La Commission a également identifié d'autres domaines spécifiques au secteur dans lesquels les contraintes techniques constituent une préoccupation. La stimulation de la recherche peut entraîner une nouvelle amélioration pour surmonter ces types de difficultés.

En conséquence, afin d'encourager une identification bien ciblée des besoins en matière de recherche, la Commission prévoit de stimuler l'interaction. La participation du secteur de l'agriculture biologique au partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI) ⁽³⁷⁾ est essentielle à la stimulation de l'innovation et à l'amélioration de la coopération entre la science et la pratique aux niveaux régional, national et européen. De même, le plan favorisera l'utilisation coordonnée des options de financement de la recherche de l'UE à la disposition des États membres, telles que celles offertes par le biais d'Horizon 2020 ⁽³⁸⁾ (pour les réseaux des organismes nationaux de financement intéressés par le lancement d'appels conjoints ⁽³⁹⁾).

Action 6: la Commission organisera une conférence en 2015 afin de déterminer les priorités en matière de recherche et d'innovation pour les producteurs eu égard aux défis qui pourraient découler des futures règles de production biologique.

Action 7: la Commission renforcera, dans les types d'action d'Horizon 2020 concernés, l'échange et l'adoption des résultats de la recherche au moyen de mesures spécifiques, telles que des actions en matière de recherche et d'innovation, des réseaux thématiques et d'autres actions de nature à encourager les synergies entre les résultats de la recherche de différents secteurs de production et entre la recherche conventionnelle et biologique. La Commission soutiendra ERA-NET ou d'autres types d'instruments afin d'améliorer la coordination de la recherche entre les organismes de financement de la recherche dans l'UE, en vue de la présentation d'appels conjoints dans le domaine de la recherche.

⁽³⁴⁾ Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (nouveau règlement du Feader).

⁽³⁵⁾ Cela comprend un programme de soutien pour les séminaires et autres événements de sensibilisation concernant la PAC. Les produits biologiques seront signalés comme un thème spécifique dans les appels pour 2015.

⁽³⁶⁾ BioFach est une foire mondiale des produits biologiques qui, en 2014, se tiendra à Nuremberg (Allemagne), Baltimore (États-Unis), Bangalore (Inde), São Paulo (Brésil), Shanghai (Chine) et Tokyo (Japon). Pour plus d'informations, voir: <http://www.biofach.de/en/>

⁽³⁷⁾ Pour plus d'informations sur le PEI-AGRI, voir: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/service-point/index_en.htm

⁽³⁸⁾ Horizon 2020 est le plus grand programme de recherche et d'innovation de l'UE qui ait jamais existé, avec un financement de près de 80 milliards d'euros disponible sur sept ans (2014-2020) — outre l'investissement privé que ces fonds attireront. Pour plus d'informations, voir: <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/what-horizon-2020>

⁽³⁹⁾ La programmation conjointe soutient les programmes nationaux confrontés à des difficultés pour relever seuls les défis de la recherche. Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/research/era/jointprogramming_en.html. L'instrument ERA-NET, dans le cadre d'Horizon 2020, est conçu pour soutenir les partenariats public-public dans leur préparation, établissement de structures de mise en réseau, conception, mise en œuvre et coordination d'activités communes, ainsi que pour compléter les appels conjoints uniques et les actions de nature transnationale. Pour plus d'informations, voir: http://ec.europa.eu/research/era/joint-programming_en.htm

Compétitivité: suivi et évaluation

Le réseau des données biologiques ⁽⁴⁰⁾ est un projet de recherche financé par la Commission, visant à accroître la transparence par une meilleure disponibilité des données relatives au marché concernant la filière biologique. En évaluant l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre de la législation de l'UE, la Commission s'efforcera également d'affiner les connaissances quant à la manière dont la valeur ajoutée est répartie le long de la chaîne d'approvisionnement des aliments biologiques et la mesure dans laquelle elle profite aux producteurs biologiques.

Action 8: la Commission publiera régulièrement des rapports sur la production biologique dans l'UE, qui comporteront notamment des informations concernant les exploitations de la filière biologique, ainsi que sur les principaux secteurs de production.

Action 9: la Commission analysera la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et les obstacles à l'entrée dans le secteur biologique au cours d'une enquête sur l'attrait du système de production biologique, en particulier pour les petites exploitations ainsi que pour les petites et moyennes entreprises du secteur de l'industrie alimentaire.

Confiance des consommateurs

La confiance des consommateurs dans l'application des règles de l'UE relatives aux produits biologiques constitue la pierre d'assise de la confiance dans le secteur. Les initiatives du plan d'action en la matière cherchent donc à réduire tout risque éventuel pour la confiance des consommateurs.

Relevant la nécessité de renforcer la collaboration entre les autorités compétentes pour la production biologique et les organismes nationaux d'accréditation, le plan se concentre sur une supervision plus efficace et efficiente des organismes

de contrôle. La Commission établira des orientations supplémentaires en 2016. En ce qui concerne les importations provenant de pays tiers, la Commission assurera les contacts nécessaires avec les organismes d'accréditation pertinents.

Parmi les autres actions ciblées pour ce domaine prioritaire, citons le renforcement de la traçabilité des produits biologiques au moyen d'un système de certification électronique et la liaison avec les États membres afin d'empêcher les pratiques frauduleuses de porter atteinte à la confiance des consommateurs.

Action 10: la Commission doit encourager les États membres à examiner les synergies et les simplifications entre les activités des organismes d'accréditation et celles des autorités compétentes.

Action 11: la Commission proposera au comité TARIC d'intégrer les exigences imposées par la législation en matière de production biologique dans la base de données TARIC ⁽⁴¹⁾.

Action 12: la Commission mettra au point un système de certification électronique pour l'importation ainsi qu'une approche pour la certification électronique sur le marché intérieur de l'UE.

Action 13: la Commission aidera les États membres à élaborer et à mettre en œuvre une politique de prévention de la fraude dans le domaine de la production biologique, en organisant des ateliers ciblés, destinés au partage des enseignements tirés et des bonnes pratiques, et en établissant des recueils/registres de cas.

Renforcer le commerce des produits biologiques de l'UE

L'Europe est le plus important négociant de produits agricoles au monde. Avec une balance commerciale nette de 6,7 milliards d'euros, la force des exportations de l'UE réside dans les produits finaux qui sont prêts pour les consommateurs. Les produits tels que les vins, les fromages et les produits carnés transformés engendrent une importante valeur ajoutée.

La Commission européenne tient à s'assurer que les producteurs européens réalisent toute leur valeur ajoutée potentielle. Avec un accroissement des échanges, le plan d'action s'attache à veiller à ce que les produits importés respectent la définition stricte donnée par l'UE de l'alimentation et de l'agriculture biologiques. Lorsque cela sera possible, la convergence des règlements et des normes sera également encouragée. Des mesures seront prises afin de rassurer les consommateurs sur l'intégrité du logo biologique de l'UE et d'éviter un usage abusif potentiel de ce dernier dans les pays tiers. Les pays en développement constituent une source importante des produits biologiques importés de l'UE. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de nouvelles règles de contrôle et de production afin d'assurer la poursuite harmonieuse des échanges avec les pays en développement.

Action 14: la Commission continuera de soutenir ses partenaires commerciaux dans les pays en développement et de coopérer avec eux dans le cadre de la politique menée par l'Union en matière de développement.

Action 15: la Commission se penchera sur la question du renforcement de la convergence des normes appliquées par les principaux partenaires de la filière biologique et étudiera la possibilité d'un accord multilatéral.

Action 16: la Commission analysera le commerce avec les pays tiers afin d'améliorer la connaissance des nouveaux marchés potentiels pour le secteur biologique de l'UE. Une attention particulière sera accordée aux pays en développement en tant que fournisseurs des marchés de l'Union.

Action 17: s'agissant du Codex alimentarius ⁽⁴²⁾, la Commission élaborera des positions communes pour l'UE en ce qui concerne les règles nouvelles ou modifiées relatives à la production biologique. La Commission appuiera l'élaboration de règles en matière d'aquaculture et étudiera la possibilité d'entamer des travaux en vue de l'élaboration, notamment, de règles applicables au vin biologique.

Action 18: la Commission renforcera la protection du logo biologique de l'Union dans les pays tiers en le faisant enregistrer comme marque collective et/ou en concluant des accords bilatéraux.

Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne

http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm

⁽⁴⁰⁾ Pour plus d'informations sur le réseau des données biologiques, voir: <http://www.organicdatanetwork.net>

⁽⁴¹⁾ http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/taric/taric_consultation.jsp?Lang=fr

⁽⁴²⁾ Le Codex alimentarius [établi par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)] est l'organisme international/multilatéral de référence pour le commerce des produits biologiques. Eu égard au développement du commerce mondial, il semble nécessaire de continuer à travailler sur la norme du Codex existante.



Une longue histoire de soutien au développement rural pour l'agriculture biologique

Les programmes de développement rural soutiennent de longue date l'agriculture et la production biologiques. Le présent article se penche sur les diverses façons dont les États membres ont utilisé les fonds de la politique agricole commune (PAC) pour soutenir l'agriculture biologique à ce jour, examine l'effet de la récente réforme de la PAC et met en exergue les nouvelles possibilités, pour les États membres, de soutenir la production biologique au cours de la période 2014-2020.

Depuis 1992, les États membres de l'UE ont la possibilité d'allouer des fonds afin de soutenir spécifiquement l'agriculture biologique. Au cours de cette période, la politique de la PAC en faveur de l'agriculture biologique s'est légèrement modifiée, et sa portée s'est élargie. Initialement, la motivation de l'UE pour soutenir les agriculteurs dans l'adoption ou la poursuite de la production biologique était qu'un système d'agriculture moins intensif contribuerait à réduire les surplus de certains produits agricoles et les risques de pollution par les engrais et les pesticides. La législation de 1999 qui introduisait la programmation du développement rural dans l'UE notait tant la demande croissante des consommateurs en produits biologiques que le rôle plus large de l'agriculture biologique dans l'agriculture durable. Dix ans plus tard, le «bilan de santé de la PAC» identifiait le soutien agroenvironnemental à l'agriculture biologique comme

apportant une contribution spécifique aux priorités communautaires pour la gestion de l'eau et la biodiversité.

Dernière évolution en date, pour la période de programmation 2014-2020, l'agriculture biologique a sa propre mesure spécifique au sein du pilier 2, et, à partir de 2015, les agriculteurs biologiques seront en mesure de réclamer automatiquement le nouveau paiement écologique au titre du pilier 1, contrairement à de nombreux autres agriculteurs qui devront satisfaire à des exigences écologiques spécifiques.

Comment les États membres ont-ils utilisé les fonds de la PAC pour soutenir l'agriculture biologique?

Les États membres ont eu la liberté d'offrir ou non un soutien à l'agriculture biologique pendant la période 2007-2013. Si

bon nombre d'entre eux l'ont fait, leurs choix traduisent des différences considérables d'approche dans l'UE, tant en ce qui concerne la priorité relative accordée à la production biologique qu'en ce qui concerne le stade de développement de leurs secteurs biologiques respectifs. Les États membres ont donc soutenu l'agriculture biologique de nombreuses façons différentes, en utilisant le financement provenant des trois axes du pilier 2, le soutien ciblé du pilier 1 et le financement national et régional. Dix-sept États membres ont des plans d'action nationaux de production biologique, assurant l'orientation stratégique et la cohérence de leurs efforts de soutien au secteur de la production biologique.

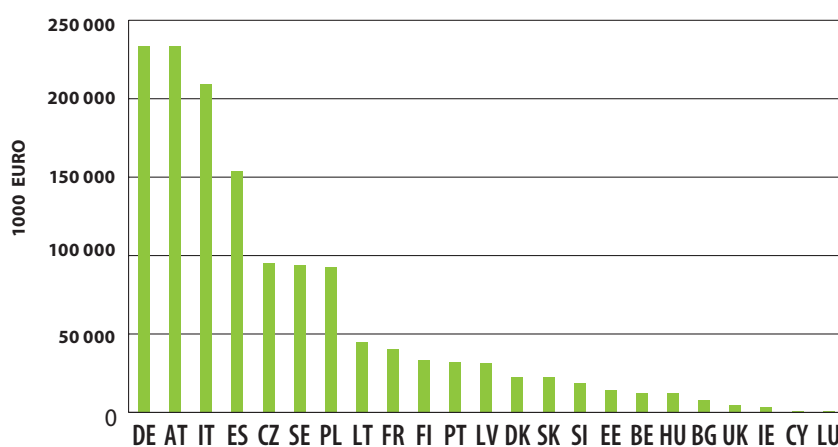
Le soutien le plus courant à la production biologique dans le cadre du programme de développement rural (PDR) est celui des paiements annuels agroenvironnementaux par hectare pour l'adoption et

le maintien de pratiques d'agriculture biologique. De 2007 à 2011, ce soutien a représenté au moins 1,414 milliard d'euros de dépenses du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) au titre de la mesure agroenvironnementale appliquée dans 22 États membres, comme le montre la figure 2. D'autres mesures du PDR ont été utilisées afin de répondre aux besoins de la filière biologique dans certains États membres, dont des aides à l'installation pour les jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, le renforcement de la valeur ajoutée des produits agricoles, la participation aux systèmes de qualité des aliments, la création de groupes de producteurs et des activités d'information et de promotion.

De nombreux types différents d'agriculture biologique bénéficient d'un soutien, parmi lesquels figurent les cultures arables, les prairies et le bétail, les légumes et les herbes potagères, les cultures vivaces et les vergers, les vignobles et les oliveraies. Les exigences du système varient considérablement, tout comme les taux de paiement. Par exemple, les paiements pour le maintien biologique des pâturages varient entre 39 et 450 euros par hectare et par an. Il s'agit là d'un indicateur manifeste de la diversité des approches adoptées pour soutenir ces systèmes d'agriculture biologique, ainsi que des différences de revenus et de coûts qui constituent la base pour le calcul du soutien. En Angleterre (Royaume-Uni), il n'existe pas de système d'agriculture biologique spécifique, mais le système agroenvironnemental à l'entrée comprend un élément «complémentaire biologique» prévoyant des taux de paiement plus élevés pour les terres réservées à l'agriculture biologique dans la vaste palette des options disponibles pour tous les agriculteurs. La Catalogne (Espagne) soutient les producteurs de bétail biologique à la fois par des paiements agroenvironnementaux et des paiements à la superficie au titre du PDR pour le bien-être animal.

Certains États membres ont eu recours à la flexibilité inhérente à la programmation du développement rural pour soutenir l'agriculture biologique à travers d'autres mesures du PDR, et notamment de l'axe 1. Le système PDR de la République tchèque accorde la priorité aux jeunes agriculteurs

Figure 2 — Paiements Feader à l'agriculture biologique au titre de la mesure 214 (paiements agroenvironnementaux), 2007-2011, par État membre ⁽⁴³⁾



en leur attribuant des points supplémentaires dans le processus de sélection, tandis que dans certaines parties de l'Espagne et de l'Italie, les jeunes agriculteurs biologiques bénéficient de paiements plus élevés au titre de cette mesure. De nombreux pays soutiennent l'investissement dans la production, la transformation et la commercialisation de produits biologiques, au titre de la mesure de renforcement de la valeur ajoutée des produits agricoles. En Bavière (Allemagne) et en Slovénie, cette aide passe par des taux de soutien plus élevés aux projets biologiques et, à Chypre, en Lettonie, en République tchèque et en Slovaquie, par une plus grande priorité aux investissements dans l'agriculture biologique. Les coûts de la certification biologique sont supportés à travers la mesure de participation aux systèmes de qualité des aliments dans 15 États membres et peuvent être combinés à un soutien pour les activités d'information et de promotion. De nombreux États membres utilisent également le financement au titre de l'axe 1 pour fournir des services de formation et d'information spécifiques en matière d'agriculture biologique. Le pays

de Galles (Royaume-Uni) a eu recours à cette mesure pour soutenir la coopération dans les secteurs agricole et alimentaire afin de financer un projet de chaîne d'approvisionnement qui aidera la filière biologique à se développer.

Bien que les paiements agroenvironnementaux et autres paiements au titre du PDR constituent la principale source de soutien de la PAC à l'agriculture biologique dans la plupart des États membres, bon nombre utilisent également des paiements au titre du pilier 1. Le Danemark, la France et la Roumanie ont transféré, en tout ou partie, leur soutien à l'agriculture biologique du PDR aux paiements visés à l'article 68 au titre du pilier 1 ⁽⁴⁴⁾, tandis que quatre autres États membres utilisent ce type de financement tant pour les agriculteurs biologiques que pour les agriculteurs participant aux régimes en faveur de la qualité alimentaire (Espagne, Grèce, Italie et Suède). La Roumanie a eu recours à l'article 68 pour financer la conversion biologique, tout en soutenant le maintien de l'agriculture biologique au moyen de paiements agroenvironnementaux.



© Union européenne, 1995-2013

⁽⁴³⁾ Source: Données Eurostat citées dans *Facts and figures on organic agriculture in the European Union*, Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, octobre 2013, p. 43.

⁽⁴⁴⁾ Paiements pour des systèmes de production spécifiques subissant des difficultés lorsque ces systèmes sont particulièrement importants pour des motifs économiques, sociaux ou environnementaux [article 68 du règlement (CE) n° 73/2009].



Étude de cas: les paiements agroenvironnementaux du PDR soutiennent des vergers biologiques bien implantés en Italie ⁽⁴⁵⁾

Dans la région de Basilicate, dans le sud de l'Italie, la famille Pitrelli a commencé à convertir 55 hectares de son exploitation familiale à la production biologique voici une vingtaine d'années, dans le but de renforcer la valeur ajoutée des produits de l'exploitation et d'améliorer l'accès aux marchés des aliments de qualité.

Cette conversion à l'agriculture biologique s'est achevée en 2004, et, aujourd'hui, des paiements agroenvironnementaux d'environ 330 euros par hectare et par an l'aident à maintenir la production biologique de 45 hectares de vergers (pruniers, abricotiers, poiriers, cerisiers et pêchers), 6 hectares de céréales, 2,5 hectares d'oliveraies et 2 hectares de potagers.

La grande qualité de son huile d'olive vierge extra biologique a encouragé la famille à entreprendre la mise en bouteille et la vente d'huile d'olive sous sa propre marque, et elle s'est lancée dans la vente de ses produits biologiques dans son propre comptoir fermier et directement à des groupes de consommateurs. Elle prévoit à présent d'élargir ses activités de vente



© ENRD Contact Point

directe grâce à un marché fermier. Les circuits d'approvisionnement courts bien établis tels que celui-ci aident l'exploitation à garder un contact étroit avec les consommateurs de produits de haute qualité, et la ferme Pitrelli s'est également diversifiée en lançant des activités éducatives pour la prochaine génération de consommateurs.

Réforme de la PAC et soutien à l'agriculture biologique

La dernière réforme de la PAC annonce une nouvelle phase pour la politique d'agriculture biologique. Pour la première fois, la contribution environnementale de l'agriculture biologique a été reconnue à travers les deux piliers de la PAC, et non plus dans le seul cadre du développement rural. À partir de 2015, tous les États membres devront consacrer 30 % de leurs paiements directs au titre du pilier 1 pour financer de nouveaux paiements aux agriculteurs en récompense de pratiques agricoles bénéfiques au climat et à l'environnement. Les agriculteurs biologiques certifiés ont droit ipso facto à ce paiement vert, mais les autres agriculteurs (à quelques exceptions, définies dans le cadre légal) pourraient devoir apporter des changements ou démontrer qu'ils satisfont déjà aux exigences relatives à la diversification des cultures, aux pâturages permanents et aux domaines à orientation écologique.

Des prémices de la PAC à nos jours, il aura fallu du temps pour prendre conscience de la possibilité d'utiliser le financement du pilier 1 pour soutenir les agriculteurs qui adoptent des pratiques de gestion

respectueuses de l'environnement; toutefois, la réforme de la PAC de 2013 marque effectivement un changement de cap significatif. Le fait que des agriculteurs biologiques certifiés aient à présent automatiquement droit au nouveau paiement vert illustre clairement la façon dont a été pensée la nouvelle architecture structurelle. Au regard de l'élan qui sous-tend cette initiative de «verdissement», toute nouvelle réforme à suivre pourrait être bien élaborée à la lumière de cette tendance politique.

Nouvelles opportunités de soutien à la production biologique

Le nouveau règlement du Feader ⁽⁴⁶⁾ introduit une mesure distincte pour l'adoption et le maintien de l'agriculture biologique dans les PDR 2014-2020. Elle rendra le soutien à l'agriculture biologique plus visible qu'il ne l'était lorsqu'il était intégré à la mesure agroenvironnementale et simplifiera également le contrôle et l'analyse des dépenses du Feader en faveur de l'agriculture biologique. Les taux des paiements par hectare restent fixés à un maximum de 600 euros pour les cultures annuelles, de 900 euros pour les cultures vivaces

spécialisées et de 450 euros pour les autres utilisations des terres (bien que les paiements puissent être plus élevés, dans certains cas particuliers, si la nécessité en est justifiée dans le PDR).

La PAC a depuis longtemps pour principe d'éviter le double financement, ce qui signifie que les agriculteurs ne doivent pas être payés deux fois pour le respect des mêmes conditions de gestion sur une superficie de terre spécifique. À partir de 2015, lorsque les États membres calculent les taux des paiements pour les régimes agroenvironnementaux relatifs au climat ou à l'agriculture biologique, ils doivent vérifier si les exigences en matière de gestion des terres se chevauchent avec celles applicables au nouveau paiement direct écologique au titre du pilier 1. Lorsqu'il y a chevauchement, le calcul des paiements dans le cadre du régime du PDR ne tiendra pas compte des coûts entraînés par le respect des exigences écologiques concernées. L'effet sur les taux de paiement pour l'agriculture biologique devrait être assez limité, ne s'appliquant, dans la plupart des cas, qu'aux coûts de la diversification des cultures ou, dans certains cas, au maintien des pâturages permanents, comme spécifié dans les exigences écologiques.

⁽⁴⁵⁾ Source: REDR, base de données des projets du PDR (http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=10724).

⁽⁴⁶⁾ Règlements de base sur la réforme de la PAC: http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/155_fr.htm



Étude de cas: un investissement au titre du PDR soutient l'expansion d'une entreprise horticole biologique en Espagne ⁽⁴⁷⁾

En Andalousie, dans le sud-est de l'Espagne, un groupe de producteurs de produits horticoles biologiques a créé l'entreprise Bio Sol Portocarrero, qui s'est engagée à commercialiser des fruits et légumes sains et de grande qualité, avec le soutien d'un système de contrôle de la qualité rigoureux.

Afin d'augmenter la capacité de production de l'entreprise, il lui a fallu investir dans de meilleures installations de transformation et de conditionnement, automatiser certains processus et faciliter le chargement et l'expédition. Elle a également souhaité élargir la gamme de ses produits afin d'inclure des tomates et des pastèques biologiques. Cela a nécessité un investissement substantiel de près de 349 000 euros, et l'entreprise a sollicité une aide auprès du PDR de l'Andalousie, lequel a apporté la moitié du financement,

dans le cadre de la mesure visant à renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles.

L'entreprise a établi un système sophistiqué de chargement et déchargement des caisses de récolte des produits biologiques, créé deux nouvelles lignes de transformation pour les tomates et pastèques de grande culture, installé une bande de transfert de produits et un distributeur d'étiquettes et acheté de l'équipement pour automatiser la manutention des produits durant le transport et l'entreposage. L'utilisation de processus plus efficaces et respectueux de l'environnement a donné lieu à des améliorations tant de la qualité des produits que des conditions de travail, et l'entreprise a été en mesure de créer de nouveaux emplois ruraux à proximité du parc naturel côtier de Cabo de Gata-Níjar.

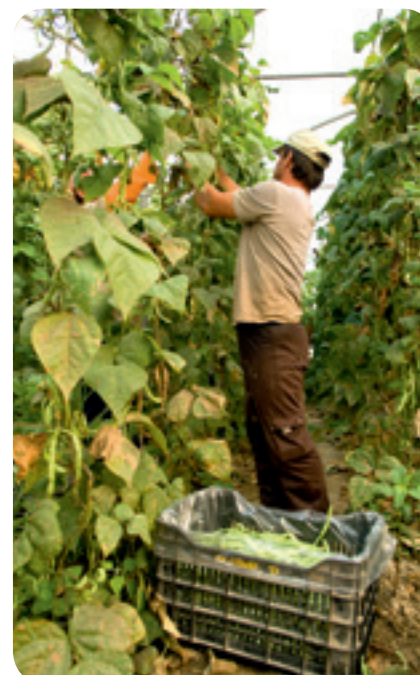
Une plus grande visibilité pour l'agriculture biologique n'est que l'une des nouvelles caractéristiques du règlement révisé du Feader. La structure des PDR va également changer, car la structure familiale du Feader fondée sur quatre axes a été remplacée par six priorités de l'UE. Ces six priorités permettront de favoriser une utilisation plus large des méthodes de production biologique, par exemple à travers un soutien du Feader pour améliorer le transfert des connaissances et l'innovation, la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles, l'organisation de la chaîne alimentaire et le bien-être animal ainsi que pour renforcer les écosystèmes agricoles et la promotion d'une agriculture efficace dans l'exploitation des ressources, qui soit également résiliente face au changement climatique. Les États membres ou les régions peuvent à présent choisir de créer, au sein de leurs PDR, des sous-programmes thématiques distincts (avec des taux de soutien plus élevés en fonction du thème qu'ils couvrent) afin de répondre aux besoins spécifiques, par exemple ceux des jeunes agriculteurs, des petites exploitations, des régions montagneuses, des circuits d'approvisionnement courts, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, ainsi que de la biodiversité.

Cette nouvelle structure, plus flexible, du PDR permettra aux États membres de «mélanger et combiner» plus facilement différents types de mesures de développement

rural dans des ensembles intégrés de soutien du PDR, ce qui, dans le passé, ne pouvait se faire que grâce à l'approche Leader. Des mesures ciblées de soutien du PDR à l'agriculture biologique pourraient s'avérer particulièrement utiles pour les systèmes d'agriculture extensive qui bénéficieraient, sur le plan économique, d'une conversion à l'agriculture biologique, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des modifications importantes dans leur gestion agricole. Par exemple, dans certaines parties de l'Europe méridionale et orientale, il existe des zones rurales où de nombreuses petites exploitations familiales, gérées de manière traditionnelle, sont regroupées, gérant leurs terres d'une façon semblable à l'agriculture biologique. Les fonds du PDR pourraient être utilisés pour aider ces agriculteurs à soumettre des demandes de groupe pour le nouveau paiement relatif à l'agriculture biologique (en tant que groupe, ils auraient droit au taux supérieur complémentaire de 30 % pour couvrir leurs frais de transactions). Ils pourraient également bénéficier de services de conseil ciblés, d'un soutien à la coopération entre producteurs et au sein de la chaîne d'approvisionnement, et d'une aide au développement des installations de transformation locale, le tout provenant du PDR.

Une étude récente du soutien des États membres à l'agriculture biologique ⁽⁴⁸⁾ a relevé que les paiements liés à la surface et les plans d'action pour la

production biologique ont apporté une solide contribution au développement de la production biologique et aux marchés des produits biologiques. Les auteurs ont conclu que différentes mesures de soutien à la production biologique sont interdépendantes et que les programmes d'action semblent plus efficaces s'ils sont intégrés dans le contexte politique plus large, s'ils ont des objectifs stratégiques et s'ils s'adressent aux besoins spécifiques du secteur.



© Union européenne, 1995-2013

⁽⁴⁷⁾ Source: REDR, base de données des projets du PDR (http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=8280).

⁽⁴⁸⁾ Sanders, J., Stolze, M., et Padel, S. (eds.) (2011), *Use and efficiency of public support measures addressing organic agriculture*, Thünen-Institute of Farm Economics, Braunschweig.



L'innovation intelligente pour dynamiser la compétitivité de la filière biologique

La nature est douée pour innover, tout comme le sont les agriculteurs à la pointe de la production biologique. Toutefois, le succès futur de la filière biologique européenne exige une réaction rapide à certaines difficultés liées à la fourniture de produits végétaux et animaux au sein de systèmes gérés selon les normes biologiques. En réponse, de nombreuses initiatives d'innovation aux niveaux européen et national se concentrent sur la disponibilité limitée de certains intrants biologiques.

L'innovation, dans l'agriculture biologique, consiste à trouver le juste équilibre. Ainsi, si les agriculteurs biologiques souhaitent améliorer leurs résultats — le rendement des exploitations biologiques représente généralement 75 à 80 % du rendement des exploitations modernes conventionnelles ⁽⁴⁹⁾ —, ils ne veulent pas le faire à n'importe quel prix. Toute la difficulté consiste à produire davantage sans pour autant compromettre les pratiques qui définissent l'agriculture biologique, telles qu'un soutien actif à la biodiversité locale, une utilisation limitée des pesticides et le refus des engrais chimiques artificiels.

L'innovation ne se limite pas à optimiser son rendement. Améliorer la qualité des produits et des processus peut aussi renforcer la filière biologique, par exemple à travers l'élaboration de nouvelles méthodes permettant d'améliorer la qualité nutritionnelle et environnementale.

Selon les chiffres de la Commission européenne, 5,4 % de l'ensemble de la superficie agricole en Europe est consacrée à l'agriculture biologique. Malgré une croissance continue au cours de ces dix dernières années, le secteur souffre encore de la perception que les produits biologiques sont plus coûteux que les autres, même si ce n'est pas toujours le cas. Si les agriculteurs biologiques pouvaient accroître leur productivité et devenir plus rentables, ils pourraient dissiper cette perception de prix élevés, stimulant ainsi la demande et encourageant davantage d'agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique. L'innovation est perçue comme un moyen d'accélérer la progression de l'agriculture biologique et constitue l'une des six priorités qui définissent la politique européenne de développement rural pour la période 2014-2020.

Malheureusement, déclare Tom MacMillan, directeur de l'innovation de la Soil Association ⁽⁵⁰⁾ — un organisme

britannique qui fait campagne pour l'alimentation et l'agriculture biologiques —, les agriculteurs biologiques ne sont généralement pas doués pour organiser leurs activités d'innovation. Il y a eu «un sous-investissement historique, voire un échec du marché, dans la recherche et le développement biologique». Les variétés de culture en constituent un exemple. Par rapport à l'agriculture non biologique, il y a eu beaucoup moins d'investissement dans le développement des variétés de culture qui interviendront dans les systèmes d'agriculture biologique.

Ce retard comparatif en matière d'innovation signifie que l'Europe ne récolte pas tous les bénéfices d'une agriculture biologique efficace dans l'utilisation des ressources. Parmi ces bénéfices, une plus grande durabilité environnementale et une plus grande résilience à l'égard du prix très variable des intrants occupent une place centrale face au risque du changement climatique.

⁽⁴⁹⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/201309_en.pdf

⁽⁵⁰⁾ Pour plus d'informations sur la Soil Association et l'innovation: <http://www.soilassociation.org/innovativefarming>

Priorité à la rentabilité du blé biologique au Royaume-Uni ⁽⁵¹⁾

- Le rendement de la production biologique est actuellement d'environ 4,5 tonnes par hectare.
- Le rendement de la production non biologique est de 7,6 tonnes par hectare.
- Toutefois, les coûts des intrants pour l'agriculture non biologique augmentent rapidement.
- Le coût des engrais a augmenté de 39 % en 2012.
- Le coût des fongicides a augmenté de 40 % en 2012 et de 26 % en moyenne par an depuis 2007.

On estime qu'une augmentation de 70 % du prix des engrais azotés de synthèse signifierait que, selon les rendements actuels, cela coûterait aussi cher de produire une tonne de blé non biologique qu'une tonne de blé biologique.



© Union européenne, 1995-2013



© Tom MacMillan

Dans un scénario de haute volatilité des prix pour des intrants essentiels tels que l'azote, une meilleure coordination de la recherche et de l'innovation en matière d'agricultu-

re biologique, qui favoriserait une plus grande productivité de cette dernière et pourrait la rendre encore plus rentable, serait de nature à convaincre encore plus d'agriculteurs d'adopter les pratiques biologiques. «L'innovation dans la filière biologique profite à toute l'agriculture», fait remarquer Tom MacMillan, ajoutant qu'«il s'agit d'un banc d'essai pour des approches qui s'avèrent de plus en plus pertinentes à mesure que les ressources se font plus rares».

Royaume-Uni, financé par la fondation caritative du Prince de Galles et mis en œuvre par la Soil Association.

L'objectif du Future Farming Programme est d'impliquer autant d'agriculteurs que possible dans les «laboratoires sur le terrain», qui sont dirigés par des agriculteurs et cherchent à semer les graines de techniques biologiques innovantes qui améliorent les rendements et la performance nutritionnelle. Le programme a débuté en avril 2012 et, au cours de ses 18 premiers mois, a fait intervenir plus de 1 500 agriculteurs biologiques et non biologiques. Les laboratoires de terrain couvrent énormément de sujets, des bactéries du sol pour améliorer le rendement à la réduction du recours aux antibiotiques dans les exploitations laitières ainsi qu'au désherbage par la mousse — l'utilisation d'une mousse d'amidon biodégradable à haute température pour tuer les mauvaises herbes sans perturber le sol.

Parmi les autres réseaux similaires partant de la base, on peut épingler le Réseau Semences Paysannes en France et le Rete Semi Rurali en Italie. Ces initiatives consistent à autonomiser les agriculteurs en tant qu'innovateurs. Plus de la moitié des participants au Future Farming Programme ont déclaré souhaiter être impliqués dans davantage de recherches, ce qui indique qu'il y a des domaines immenses où les meilleures pratiques existantes doivent être adoptées plus largement.

Le rôle du PEI-AGRI

L'approche des réseaux d'innovation est à présent stimulée au niveau européen grâce au partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI) ⁽⁵²⁾. Il s'agit de l'un des nombreux partenariats européens d'innovation mis en place pour aider l'UE à répondre à la stratégie de croissance d'Europe 2020 ⁽⁵³⁾, dont l'objectif est de devenir une économie intelligente, durable et inclusive. Le PEI vise à construire des passerelles entre les communautés de la recherche et de l'agriculture et à assurer un déploiement rapide des résultats de la recherche sur le terrain.

Toutefois, le PEI-AGRI va au-delà de l'accélération du transfert entre le laboratoire et la pratique et se concentre sur la création de partenariats — en utilisant des approches ascendantes et en reliant les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs, les entreprises et d'autres acteurs dans des projets d'innovation pratiques. La principale façon d'assurer ce soutien consiste à passer par les programmes de développement rural des États membres, où ces derniers peuvent soutenir des projets d'innovation sur le terrain, mis en place par les groupes opérationnels du PEI.

Les groupements opérationnels peuvent également s'appuyer sur les travaux d'initiatives telles que TP Organics ⁽⁵⁴⁾, la plateforme européenne de technologie pour la

Une aide bienvenue

Fort heureusement, une aide est proposée à ceux qui font preuve d'innovation dans l'agriculture biologique. Des systèmes et des projets sont mis en place afin de permettre aux agriculteurs d'échanger leurs bonnes pratiques et de bénéficier davantage de l'expérience et des connaissances de leurs homologues.

Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours et font intervenir des réseaux agricoles dans les États membres de l'Union européenne, tels que le Duchy Originals Future Farming Programme au

⁽⁵¹⁾ Sources: Tom MacMillan, Soil Association; Sentry Farms; Farmers Weekly.

⁽⁵²⁾ Pour plus d'informations sur le groupe de discussion du PEI-AGRI sur l'agriculture biologique, voir: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/index_en.htm

⁽⁵³⁾ Europe 2020: http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

⁽⁵⁴⁾ TP Organics: <http://www.tporganics.eu/>

recherche en alimentation et agriculture biologiques. Il s'agit d'une initiative menée par des entreprises, créée en 2007 avec le soutien de l'UE, afin de coordonner et d'encourager la collaboration en matière de recherche et de développement (R & D) en agriculture biologique. Son secrétariat est assuré par IFOAM UE, la branche européenne de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

Les travaux du PEI-AGRI sur l'agriculture biologique bénéficient de l'appui d'un groupe de discussion ⁽⁵⁵⁾. Ce groupe temporaire composé d'experts triés sur le volet examine des solutions pratiques innovantes en vue d'optimiser les rendements des terres arables et s'appuie sur l'expérience acquise lors de projets utiles connexes.

Le groupe de discussion a cartographié les défis de l'innovation auxquels sont confrontés les exploitants de cultures arables biologiques. En rédigeant ses recommandations au PEI-AGRI, il a établi cinq domaines principaux dans lesquels des obstacles à la productivité sont présents pour les producteurs de cultures arables biologiques: une fourniture inadéquate de nutriments, une mauvaise gestion de la fertilité du sol, une gestion insuffisante des mauvaises herbes, une gestion insuffisante des parasites et des maladies et le choix des variétés de semences.

Cristina Micheloni, membre du conseil scientifique de l'association italienne pour l'agriculture biologique [Associazione Italiana Agricoltura Biologica (AIAB)] et membre du groupe de discussion du PEI-AGRI, déclare que l'objectif fondamental du groupe de discussion a été de comprendre «comment nous pouvons rendre les agriculteurs biologiques moins productifs aussi productifs que les bons». La disparité dans les niveaux de productivité «dépend dans une très large mesure des compétences que les agriculteurs possèdent et de la mesure dans laquelle l'innovation a pu gagner l'exploitation», indique-t-elle, ajoutant que, dans ce contexte, le PEI-AGRI a pour objectif de «mettre toutes les connaissances à la disposition de tous, afin de permettre à chacun de décider de la façon dont il souhaite les utiliser».

Variétés de culture

Un des problèmes mis en évidence par le groupe de discussion du PEI-AGRI sur l'agriculture biologique — et largement reconnu comme un défi d'innovation pour les producteurs biologiques en tout lieu — réside dans la nécessité de renforcer la disponibilité des semences biologiques. L'absence d'une grande disponibilité reflète la taille restreinte du marché et peut trouver une solution à long terme dans la création d'un marché des semences biologiques.

Les parties concernées, telles que Tom MacMillan, souhaiteraient voir se développer une situation dans laquelle les agriculteurs seront en mesure d'acheter une plus grande variété de semences et de tester celles qui donnent les meilleurs résultats pour leurs exploitations. Ce serait une indication de l'abandon de la situation actuelle, où des entreprises de semences recherchent de nouvelles variétés à vendre aux agriculteurs sans tenir compte des circonstances locales. La méthode par essai et erreur appliquée dans l'exploitation pourrait transformer les agriculteurs biologiques en innovateurs dans ce domaine, leur permettant d'identifier les mélanges de semences les plus productifs et donc d'améliorer leurs rendements. Étant donné que les variétés de semences identifiées de la sorte seront mieux adaptées aux conditions locales, les agriculteurs bénéficieront également d'une plus grande résilience des cultures.

Cristina Micheloni déclare qu'une telle innovation pourrait en définitive persuader les entreprises de semences de modifier leurs modèles commerciaux si la demande du marché pour des variétés et mélanges de variétés plus localisées s'accroît, et, «si elles sont prêtes à réagir, je pense qu'il pourrait y avoir un avenir appréciable pour elles». Elle note également que les entreprises de semences «pourront également faire partie des groupes opérationnels».

Certaines initiatives de ce genre sont déjà en cours. Par exemple, un projet du 7^e programme-cadre de recherche et de développement technologique (7^e PC), Solibam (Strategies for Organic

and Low-input Integrated Breeding and Management) ⁽⁵⁶⁾, travaille sur la diversité des cultures en tant que base pour une culture biologique plus productive.

Dans son énoncé des objectifs, le projet note que «le développement de la diversité à tous les niveaux est la meilleure stratégie pour améliorer la capacité des cultures à s'adapter aux fluctuations des conditions environnementales et pour accroître les rendements et leur stabilité dans les systèmes biologiques, le tout avec peu d'intrants».

Le projet Solibam, qui court jusqu'en août 2014, dispose d'un budget important — un investissement total de plus de 7,8 millions d'euros, dont 5,9 millions provenant des fonds de l'UE — et d'un large éventail de 23 partenaires, dont des entreprises de semences telles que Saatzzucht Donau (Autriche) et Gautier Semences (France). D'autres projets de ce genre pourraient éventuellement être financés dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020 qui, dans le cadre de son mandat, s'attaquera à une série de défis sociétaux. Les promoteurs de projets impliquant la production biologique pourraient éventuellement trouver des opportunités dans le cadre de deux des intitulés connexes: la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bio-économie; l'action climatique, l'efficacité des ressources et les matières premières.

Nutrition animale

Un autre défi important pour l'agriculture biologique consiste à trouver des sources suffisantes de protéines pour la nutrition animale. Les difficultés concernant la disponibilité des aliments pour animaux, nécessaires pour un élevage biologique, sont également liées à la question sous-jacente des variétés de cultures. Cristina Micheloni explique que «le choix de semences appropriées est la clé permettant de résoudre, du moins en partie, les autres problèmes» auxquels sont confrontés les agriculteurs biologiques.



Cristina Micheloni, AIAB

⁽⁵⁵⁾ Groupe de discussion du PEI-AGRI sur l'agriculture biologique (optimiser le rendement des terres arables): http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/index_en.htm

⁽⁵⁶⁾ Solibam: <http://www.solibam.eu>

La nutrition animale biologique est une question sur laquelle les groupes opérationnels du PEI-AGRI pourraient travailler. En agissant de la sorte, ils pourraient s'appuyer sur des approches créatives qui sont déjà à l'essai. Tom MacMillan de la Soil Association déclare que la question des protéines abordables pour l'alimentation des animaux «constitue une priorité à tout moment». Une idée innovante actuellement à l'essai dans un élevage de volaille consiste à utiliser certaines cultures pour attirer des insectes — qui peuvent alors être mangés par la volaille pour accroître l'absorption de protéines ⁽⁵⁷⁾.

La prise en considération de l'alimentation des animaux soulève également la question de la source de ces aliments et de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM). Selon la Danube Soya Association ⁽⁵⁸⁾, basée à Vienne, l'Autriche est le troisième plus grand producteur de soja de l'UE, mais 13 % seulement du soja utilisé en Autriche pour

l'alimentation animale est cultivé dans le pays. La majeure partie est importée d'Argentine, du Brésil et des États-Unis, et 74 % de ce soja est génétiquement modifié, imposant ainsi une limitation sévère aux agriculteurs biologiques, pour lesquels l'utilisation d'OGM est interdite.

Parmi les membres de la Danube Soya Association figurent des entreprises actives dans le domaine de la nutrition humaine et animale, des organisations agricoles et des détaillants de produits alimentaires. L'association a pour but de promouvoir l'autosuffisance autrichienne en soja, ce qui garantirait des aliments pour animaux sans OGM. Elle a établi un label «Danube Soya» qui certifie la production locale et l'absence d'OGM. L'association relève que non seulement l'Europe est dépendante des importations de soja, mais que ces importations ne sont pas efficaces en termes de ressources. Elle calcule que, si les porcs autrichiens étaient alimentés avec du

soja local, les émissions de dioxyde de carbone provenant de l'industrie porcine autrichienne pourraient être réduites de moitié, ce qui mérite réflexion eu égard aux objectifs d'Europe 2020.

Ainsi que le démontrent des initiatives telles que celle en faveur du soja du Danube et les projets et réseaux de recherche existants, la filière biologique est un système agricole hautement spécialisé, qui favorise une formation, des connaissances et une technologie spécifiques. Les progrès réalisés à ce jour fourniront sans aucun doute un terrain fertile pour une nouvelle innovation dans l'agriculture biologique, à mesure que les groupes opérationnels entreprennent leurs travaux. Par ailleurs, ces groupes offrent une impulsion bienvenue pour que les agriculteurs définissent leurs besoins en matière de recherche, lesquels alimenteront ensuite l'agenda de la recherche de l'UE par l'entremise du PEI-AGRI.

Étude de cas: utilisation de sous-produits industriels pour accroître la matière organique dans le sol



Les terres arables sont souvent épuisées par les monocultures agricoles (application de cultures uniques) et l'usage d'engrais chimiques. À mesure que la matière organique du sol (MOS) diminue, les mauvaises récoltes et les émissions ont tendance à augmenter.

Il y a quatre ans, Juuso Joona, un agriculteur et agronome de Joutseno, en Finlande — dont l'exploitation Tyynelä se situe au milieu d'un site de l'industrie sylvicole —, a découvert que les faibles concentrations de MOS étaient la cause de ses faibles rendements. Connaissant le potentiel des fibres pour amender les sols et accroître les rendements agricoles — elles sont utilisées en Finlande depuis quelques décennies —, il y a vu la possibilité de transformer son problème en opportunité: Juuso Joona a eu l'idée d'utiliser les fibres de bois pour contrebalancer les faibles niveaux de MOS.

En utilisant les fibres présentes dans les boues de papeterie pour amender les sols, il est possible d'augmenter la concentration de MOS de façon nettement plus rapide qu'avec des couches d'engrais vert ou du fumier de ferme. Le sous-produit sylvicole contient une grande quantité de matières organiques lentement dégradables. Les avantages de ce produit innovant pour le sol incluent une capacité accrue de rétention de l'eau et des nutriments ainsi qu'une activité microbiologique renforcée. Les fibres qui améliorent le sol varient en fonction des processus industriels et du



© Juuso Joona

type de bois utilisé, et des recherches portant sur une utilisation optimale sont en cours. Aujourd'hui, l'entreprise de Juuso Joona bénéficie à la fois de l'industrie sylvicole locale, en exploitant ses sous-produits, et de la communauté agricole locale, qui offre des produits à valeur ajoutée et respectueux de l'environnement.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.tyynelanmaanparannus.fi>
Courriel: juuso.joona@tyynelantila.fi

⁽⁵⁷⁾ Voir le rapport du programme DOFF (Duchy Originals Future Farming Programme), une initiative qui se concentre sur des solutions nécessitant peu d'intrants et à faibles coûts pour améliorer la productivité: <https://www.soilassociation.org/LinkClick.aspx?fileticket=4HY9wr9M39g%3d&tabid=2142>

⁽⁵⁸⁾ Danube Soya Association: <http://www.donausoja.org>



La filière biologique en Europe: un créneau naturel pour l'inclusion sociale

À mesure que la production biologique augmente en Europe, le secteur concentre son attention sur la compétitivité et la durabilité. Une autre caractéristique irréfutable de l'agriculture biologique est sa tendance naturelle à favoriser l'inclusion sociale. Cette facette doit être soutenue et renforcée par le nouvel ensemble des politiques de l'Union européenne. Par ailleurs, l'inclusion sociale est devenue l'une des six priorités du développement rural pour la période de programmation 2014-2020.

L'agriculture biologique en Europe continue de connaître un véritable succès. De plus en plus de citoyens reconnaissent le logo européen à la feuille sur les produits biologiques et les valeurs sous-jacentes liées à ce type d'agriculture économe en ressources, telles que la préservation des ressources environnementales et la biodiversité, une alimentation locale et saine, une plus grande attention pour le bien-être animal. Cet intérêt du grand public pour l'agriculture biologique a été confirmé par une récente consultation

portant sur la révision du cadre politique de l'UE pour le secteur de la production biologique, qui s'est tenue entre janvier et avril 2013, et qui a reçu une réponse massive de 45 000 personnes, dont 96 % étaient des citoyens ordinaires⁽⁵⁹⁾.

Sous le radar de l'opinion publique, la filière biologique présente des avantages moins visibles, de nature sociale. Le secteur a le potentiel de devenir un moteur important de la vitalité rurale. Des encouragements adressés à une

nouvelle génération pour qu'elle entre dans le secteur agricole à la promotion de nouveaux rôles pour les femmes qui travaillent dans l'agriculture en passant par les opportunités qu'elle offre aux personnes du cru défavorisées, l'agriculture biologique soutient une priorité générale de la politique du développement rural au cours de la période de programmation 2014-2020, à savoir la nécessité de promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

⁽⁵⁹⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/organic/organic-farming/news/2013/20131218_fr.htm



© Union européenne, 1995-2013

Encourager la prochaine génération

La désertion des zones rurales par les jeunes est un phénomène grave et inquiétant dans de nombreuses régions de l'UE, en particulier dans celles qui sont les plus reculées ⁽⁶⁰⁾. Grâce à un intérêt croissant pour les méthodes de l'agriculture biologique, cependant, une nouvelle génération d'entrepreneurs qui respectent les valeurs inhérentes à la gestion des atouts et ressources ruraux crée des opportunités en matière d'emploi et de revenus et insuffle une nouvelle vie à l'économie rurale ⁽⁶¹⁾.

Le pourcentage des exploitants agricoles de moins de 55 ans est nettement supérieur dans les exploitations biologiques que dans l'agriculture conventionnelle: les jeunes agriculteurs y représentent 61 % des effectifs totaux, contre 44 % pour l'agriculture conventionnelle ⁽⁶²⁾.

L'agriculture biologique est également plus susceptible d'encourager davantage de personnes à rester en zone rurale. Des comparaisons détaillées entre exploitations biologiques et conventionnelles opérant dans le même secteur et de taille similaire dans le Réseau d'information comptable agricole (RICA) indiquent que l'agriculture biologique fait appel à davantage de main-d'œuvre pour certains types de production, en raison des limitations imposées à l'utilisation d'intrants pour la plupart des pratiques agricoles ⁽⁶³⁾.

En effet, d'autres données pertinentes signalent que, de 2003 à 2010, le secteur a démontré une tendance très différente par rapport à l'agriculture conventionnelle: alors que cette dernière était témoin d'une diminution tant du nombre d'exploitations que du nombre d'unités d'exploitation, la filière biologique a connu une croissance constante, bien qu'elle ne représente toujours qu'un faible pourcentage de l'ensemble des exploitations/exploitants dans l'UE ⁽⁶⁴⁾.

Secteur de pointe, la filière biologique est devenue un système agricole hautement spécialisé. Les jeunes entrepreneurs sont souvent plus qualifiés que les anciens et bénéficient d'une formation, de connaissances et de technologies spécifiques.

Si l'on considère que l'agriculture biologique fait souvent office de catalyseur pour le développement d'activités qui renforcent la valeur ajoutée des matières premières à la source, du développement de circuits d'approvisionnement courts ou d'une image de marque, d'une commercialisation et d'un développement améliorés de nouveaux produits, on peut imaginer comment l'approche biologique peut aider à lutter contre les problèmes économiques dans le secteur agricole. De bons exemples de cette situation figurent dans la *Revue rurale de l'UE* n° 6 sur l'emploi et l'inclusion sociale ⁽⁶⁵⁾ ainsi que dans la base de données des projets du REDR ⁽⁶⁶⁾.

⁽⁶⁰⁾ *Revue rurale de l'UE* n° 6, «Emploi et inclusion sociale»: http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/eu-rural-review/fr/page-03_fr.cfm

⁽⁶¹⁾ Commission européenne, *An analysis of the EU organic sector*, DG Agriculture et développement rural, juin 2010: http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/more-reports/pdf/organic_2010_en.pdf

⁽⁶²⁾ Source: Données Eurostat citées dans *Facts and figures on organic agriculture in the European Union*, Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, octobre 2013: http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/more-reports/pdf/organic-2013_en.pdf

⁽⁶³⁾ Ibidem, p. 22.

⁽⁶⁴⁾ Ibidem, p. 17-19.

⁽⁶⁵⁾ Voir des exemples de la Pologne (p. 19), de l'Italie (p. 27) et de la Roumanie (p. 56): http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/eu-rural-review/fr/page-03_fr.cfm

⁽⁶⁶⁾ http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm



Étude de cas: l'agriculture biologique de nouvelle génération en Grèce

Christos Panagiotidis, qui vit près de Thessalonique, en Grèce, a fait ses premiers pas dans l'agriculture à l'âge de 15 ans. Avec le soutien de sa famille, il a terminé ses études agricoles et a remplacé complètement son père dans le rôle de gestionnaire de l'exploitation en 2008.

À l'époque, l'entreprise familiale était un établissement d'élevage en ranch. En 2010, Christos Panagiotidis a bénéficié d'un financement du Feader au titre de la mesure 112 (établissement de jeunes agriculteurs) pour un montant de 17 500 euros.



© Christos Panagiotidis

Aujourd'hui, l'élevage de l'exploitation comprend des races indigènes de cochons et des buffles d'Asie élevés avec du fourrage produit selon les normes biologiques et cultivé dans l'exploitation. Celle-ci compte en outre un troupeau de brebis et de chèvres laitières, qui sont également exclusivement

nourries avec des végétaux cultivés selon les normes biologiques. Les produits laitiers de grande qualité de la ferme (dont du fromage et du yaourt mizithra) sont directement vendus au marché, sans intermédiaire, et ont reçu des prix pour leurs excellents goût et qualité.

En mai 2013, l'exploitation a reçu un financement au titre de la mesure 121 (pour la modernisation des exploitations agricoles) d'un montant de 183 150 euros. L'exploitation biologique présente également désormais d'excellentes caractéristiques multifonctionnelles, dont des installations destinées à la formation et aux séminaires, et apporte une contribution positive à la communauté locale.

Christos Panagiotidis a été le lauréat du concours du meilleur jeune agriculteur, organisé par l'Union nationale des jeunes agriculteurs en décembre 2013, et nommé en tant que participant grec au concours du meilleur jeune agriculteur d'Europe 2014 ⁽⁶⁷⁾.



© Christos Panagiotidis

Cibler le potentiel des petites exploitations

La grande majorité des exploitations dans l'UE sont de très petite taille: 69 % de l'ensemble des exploitations ont moins de 5 hectares de superficie agricole utilisée, et, en moyenne, il y a moins d'un emploi à temps plein par exploitation ⁽⁶⁸⁾. Une question importante à considérer est le pourcentage de petites exploitations impliquées dans la filière biologique, qui est inférieur à celui des exploitations conventionnelles. Par exemple, dans l'UE, environ 48 % du total des exploitations ont une taille inférieure à 2 hectares, tandis que 6,2 % des exploitations biologiques entrent dans cette catégorie ⁽⁶⁹⁾.

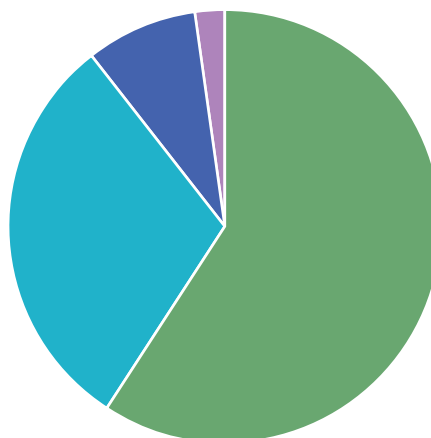
Cette situation peut généralement s'expliquer par deux raisons. D'une part, de nombreuses exploitations biologiques, telles que les exploitations d'élevage, ont besoin d'une plus grande superficie afin de respecter certaines exigences biologiques spécifiques, telles que le nombre maximal d'animaux par hectare. D'autre part, les exigences en matière

d'informations obligatoires et les coûts qui y sont associés tendent à être assez lourds pour les exploitants biologiques.

Comme l'indique la figure 3, une liste de 135 obligations d'information (OI) imposées par la législation relative à l'agriculture biologique de l'UE aux administrations nationales, aux exploitants

et aux organismes de contrôle, qui pourraient éventuellement impliquer des frais administratifs, a été compilée. Sur ces obligations, 80 ont été identifiées pour les exploitants. C'est pourquoi la réduction pour les petits exploitants des obstacles à l'entrée du secteur de la production biologique représente une priorité politique claire au niveau européen.

Figure 3 — Nombre des obligations d'information administrative



135 obligations d'information au total

- **80** OI pour les exploitants
- **41** OI pour les administrations nationales dans les États membres
- **11** OI pour les organismes de contrôle et les autorités de contrôle
- **3** OI pour les pays tiers

Source: Commission européenne.

⁽⁶⁷⁾ <http://eu.greekreporter.com/2014/01/28/greek-from-thessaloniki-candidate-for-european-farmer-of-the-year/>

⁽⁶⁸⁾ Enquête sur les structures agricoles d'Eurostat 2010 et *Agricultural Economics Brief No. 9*, «Structure and dynamics of EU farms: changes, trends and policy relevance».

⁽⁶⁹⁾ Source: Données Eurostat citées dans *Facts and figures on organic agriculture in the European Union*, Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, octobre 2013: http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/more-reports/pdf/organic-2013_en.pdf

La Commission européenne entend permettre aux producteurs biologiques européens d'être certifiés selon un système de certification de groupe. Cette approche se fonderait sur un système de contrôle interne et sur des vérifications externes sur place des membres individuels du groupe, d'une manière analogue à celle pratiquée pour les petits exploitants dans les pays en développement.

Andrea Ferrante, membre du comité européen de coordination de Via Campesina ⁽⁷⁰⁾, se réjouit de cette nouvelle option de certification telle que proposée dans le nouveau règlement de l'UE sur l'agriculture biologique ⁽⁷¹⁾, soulignant que «les coûts moyens pour obtenir la certification pourraient baisser de 70 à 80 %, et les agriculteurs seraient fortement encouragés à partager et canaliser leurs connaissances et expertise en vue d'atteindre un objectif de qualité commun. En outre, cela faciliterait d'autres économies d'échelle, en

particulier dans les pays où la propriété foncière est généralement très dispersée».

Cet avis était également largement partagé lors de la consultation publique en ligne lancée par la Commission européenne: 70 % des répondants étaient favorables à l'idée de permettre une certification de groupe pour les producteurs biologiques dans l'UE.

Encourager un meilleur équilibre entre les sexes

L'équilibre entre les sexes dans l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'une étude approfondie. Toutefois, les éléments probants provenant des quelques études réalisées sur cette question ⁽⁷²⁾ soutiennent l'hypothèse selon laquelle l'agriculture biologique a le potentiel de modifier l'équilibre traditionnel entre les sexes dans l'agriculture, tant en

créant un contexte professionnel dans lequel les femmes peuvent participer plus directement à la production et à la gestion agricoles qu'en favorisant des schémas de réflexion plus compatibles avec l'égalité entre les sexes.

En fait, les données les plus récentes indiquent qu'en 2010, il n'existait pas de différence significative en ce qui concerne la répartition des gestionnaires agricoles masculins et féminins dans l'UE ⁽⁷³⁾. Toutefois, la même source de données établissait que les femmes actives dans l'agriculture biologique avaient tendance à acquérir une plus grande formation professionnelle que celles travaillant dans les exploitations conventionnelles; cela confirme indirectement le fait que l'approche biologique est associée à l'éducation pour les agricultrices, tout en relevant que le secteur nécessite des compétences professionnelles diverses et des connaissances spécifiques.

Reconnaître les agricultrices innovantes

Plusieurs femmes gérant des exploitations biologiques ont été reconnues par COPA, qui a sélectionné et récompensé des exemples, sources d'inspiration, de pratiques innovantes en Europe en 2011 ⁽⁷⁴⁾.

Parmi ces exemples figuraient: Ann Moore, une agricultrice irlandaise qui a contribué à l'introduction du système de production laitière «once-a-day» dans sa région; Ann-Britt Edberg, une Finlandaise qui produit et sèche des céréales biologiques dans son exploitation; Samanta Rovera, une agricultrice italienne qui travaille dans le Piémont, où elle pratique une agriculture biodynamique; Dolores Díaz Gómez, une Espagnole de la région de Murcie qui pratique la production biologique d'amandes et de raisins.

(COPA, prix de l'innovation pour les agricultrices, 2011)



© Union européenne, 1995-2013

⁽⁷⁰⁾ La coordination européenne Via Campesina rassemble des organisations d'agriculteurs et de travailleurs agricoles du Danemark, d'Espagne, de Grèce, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse et de Turquie: <http://www.eurovia.org/>

⁽⁷¹⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/policy-development/index_en.htm

⁽⁷²⁾ Hall, A., et Moggyorody, V. (2007), *Organic Farming, Gender, and the Labor Process*: http://www.redorbit.com/news/science/975520/organic_farming_gender_and_the_labor_process/

⁽⁷³⁾ Source: Données Eurostat citées dans *Facts and figures on organic agriculture in the European Union*, Commission européenne, DG Agriculture et développement rural, octobre 2013: http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/more-reports/pdf/organic-2013_en.pdf

⁽⁷⁴⁾ COPA, prix de l'innovation pour les agricultrices, 2011: http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/Prixfemin/prix_2011_2009_E.pdf

Inclusion sociale en milieu rural

L'agriculture sociale peut bénéficier aux personnes défavorisées de tout âge. L'agriculture sociale, ou entretien des espaces verts, représente un type relativement nouveau de diversification dans l'exploitation et permet aux agriculteurs d'élargir à la fois le champ de leurs activités et la perception de leur rôle dans la société.

Bien qu'il n'y ait pas d'analyse détaillée de ce type d'activité agricole dans l'UE, l'interface entre les fonctions agricoles et sociales offre manifestement aux agriculteurs de nouvelles sources de revenus. À titre d'exemple, l'Italie compte plus de 1 000 exploitations de ce genre ⁽⁷⁵⁾, offrant un large éventail de services: de la thérapie animale à la formation professionnelle, des activités récréatives aux services sociaux pour les personnes âgées et handicapées et du tourisme agricole aux cours culturels. La majorité a choisi d'adopter des méthodes d'agriculture biologique, car elles correspondent parfaitement aux attentes des personnes qui visitent et utilisent de telles exploitations.

«La valeur ajoutée de l'agriculture sociale consiste en la possibilité pour les personnes défavorisées de s'intégrer dans un contexte de vie où leurs capacités personnelles sont appréciées et renforcées», déclare le professeur Francesco Di Iacovo, de l'université de Pise, gestionnaire du projet SOFAR (services sociaux dans des exploitations multifonctionnelles) qui s'est déroulé entre mai 2006 et mai 2009 ⁽⁷⁶⁾.

L'Italie a suivi certaines voies intéressantes en développant une agriculture sociale centrée sur des méthodes biologiques. Dans certaines régions méridionales (par exemple en Sicile et en Apulie), elles ont représenté l'option privilégiée de réutilisation des propriétés saisies aux patrons de la mafia: le consortium Libera Terra (ou

Terre libre) est probablement l'exemple le mieux connu de cette approche. Dans de nombreuses autres régions du pays, l'agriculture biologique est utilisée pour réhabiliter des personnes qui ont été emprisonnées, là encore avec des résultats sociaux très positifs et productifs.

Un autre exemple provenant de l'Italie, récompensé par un prix ⁽⁷⁷⁾ décerné par une organisation nationale d'agriculteurs en 2009 pour ses réalisations en matière d'innovation, est celui de l'exploitation agricole Baugiano, près de Quarrata, en Toscane. Cette exploitation multifonctionnelle et sociale s'est convertie à l'agriculture biologique en 2007, tout en devenant également une entreprise d'agrotourisme et une exploitation pédagogique. Ce qui la rend spéciale est la façon dont elle est parvenue à impliquer des enfants et des adolescents (de 8 à 16 ans): chaque mois, sa «Laiterie des jeunes» fournit des yaourts frais aux écoles des environs, et, le week-end, les produits laitiers de la ferme sont mis en vente aux habitants du lieu et aux touristes.

Planifier un avenir biologique

Selon la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique — l'organisation de coordination européenne pour l'agriculture biologique —, le secteur possède le potentiel requis pour doubler, en termes d'utilisation des terres, le nombre des exploitants et sa part de marché d'ici à 2020. Les niveaux plus élevés d'emploi et de génération de revenus que le secteur peut soutenir peuvent engendrer un effet d'entraînement sur l'inclusion sociale rurale, créant une société plus riche avec une meilleure qualité d'infrastructures rurales et une meilleure qualité de vie pour ses citoyens ⁽⁷⁸⁾.

L'agriculture biologique offre un potentiel de diversification du marché, de nouveaux emplois attrayants pour les jeunes,

des avantages sociétaux plus larges et une meilleure qualité de vie pour les personnes qui vivent à la campagne et pour celles qui la visitent. La demande de produits biologiques devrait dépasser l'offre, contrairement à de nombreux autres secteurs agricoles ⁽⁷⁹⁾.

L'offre d'éducation et de formation professionnelle est souvent liée au développement de l'agriculture biologique. La valeur de l'éducation dans ce domaine ne doit pas être sous-estimée étant donné que des niveaux de formation supérieurs sont généralement associés à des taux d'emploi plus élevés.

Au niveau européen, l'actualisation du cadre de la politique biologique, alliée à la récente réforme de la politique agricole commune (PAC), met en évidence l'importance de la filière biologique pour l'ensemble des politiques agricoles. Par ailleurs, le plan d'action de la Commission européenne sur la production biologique ⁽⁸⁰⁾ présente une feuille de route claire pour renforcer le secteur à de nombreux égards.

Les méthodes biologiques offrent une option à faibles risques et économe en ressources pour les chaînes alimentaires, avec l'avantage supplémentaire de fournir des produits publics de grande valeur. Au cours de la période de programmation 2014-2020, le statut de l'agriculture biologique sera renforcé — dans le cadre de la nouvelle PAC, le secteur bénéficie automatiquement des paiements écologiques, il a été identifié en tant qu'activité prioritaire pour diverses mesures de marché et il fait l'objet d'une mesure de développement rural spécifique. À mesure que le marché des produits biologiques s'accroît, il convient d'encourager davantage les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique. L'avenir est brillant pour la filière biologique. Soutenu de façon compétente par la PAC et les États membres, il peut devenir une réelle force pour un développement inclusif à long terme dans les zones rurales.

⁽⁷⁵⁾ Croce, B., et Angiolini, S. (2013), *La terra che vogliamo — Il futuro delle campagne italiane*, Edizioni Ambiente, Milan.

⁽⁷⁶⁾ *Supporting policies for Social Farming in Europe*: http://ec.europa.eu/research/agriculture/pdf/sofar_book.pdf

⁽⁷⁷⁾ <http://www.coldiretti.it/News/Pagine/939---12-Dicembre-2012.aspx>

⁽⁷⁸⁾ Voir la *Revue rurale de l'UE* n° 6: http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/eu-rural-review/fr/page-03_fr.cfm

⁽⁷⁹⁾ Contribution de l'IFOAM au document de consultation sur le «Plan d'action de l'UE sur l'alimentation et l'agriculture biologiques», présenté au groupe consultatif sur l'agriculture biologique du 21 novembre 2013, et analyse de la Commission européenne sur le secteur biologique de l'UE, juin 2010: http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/more-reports/pdf/organic_2010_en.pdf

⁽⁸⁰⁾ Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm



La valeur ajoutée environnementale de la filière biologique

Les systèmes de l'agriculture biologique bénéficient d'une reconnaissance croissante pour leurs pratiques environnementales qui contribuent à préserver la biodiversité, à protéger les ressources naturelles et à faire une utilisation sage de l'énergie, tout en respectant également le bien-être animal. La compréhension de la valeur environnementale du secteur est susceptible de croître à mesure que les projets de recherche européens et nationaux mettent plus en lumière les services environnementaux que le secteur fournit.

Les pressions environnementales continuent d'empêcher les États membres de réaliser les objectifs stratégiques d'une croissance et d'un développement durables. La perte de la biodiversité, par exemple, demeure une préoccupation permanente, avec seulement 17 % des habitats de l'UE et 11 % des écosystèmes considérés comme étant dans un état favorable⁽⁸¹⁾. En outre, les surplus de nutriments persistent dans certains plans d'eau (malgré les progrès réalisés dans d'autres), et environ 45 % des sols de l'UE souffrent de problèmes de qualité. Il convient de remédier à ces problèmes, et l'agriculture biologique peut être une partie de la solution, par sa contribution environnementale positive.

De nombreux types différents d'avantages environnementaux peuvent être

Les sols gérés conformément aux normes biologiques ont un potentiel élevé pour lutter contre la dégradation du sol étant donné qu'ils résistent mieux au stress hydrique et à la perte de nutriments.

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture⁽⁸²⁾

obtenus de l'agriculture biologique, et ces liens sont à présent bien établis. La demande du consommateur en produits biologiques a été un moteur principal de la croissance du secteur, et, ainsi que l'indique le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Dacian Cioloș, «les citoyens soutiennent l'agriculture biologique afin de protéger l'environnement». Sa déclaration est appuyée par des données de l'UE qui confirment que la principale raison pour laquelle les consommateurs choisissent d'acheter des produits

biologiques est leur préoccupation pour l'environnement⁽⁸³⁾.

Services environnementaux biologiques

Les performances environnementales de l'agriculture biologique reflètent la capacité des systèmes de la production biologique à offrir un large spectre de services environnementaux. La qualité du sol, de l'eau et de l'air ainsi que les avantages de la biodiversité et de la préservation du paysage sont tous reconnus et favorisés

⁽⁸¹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, «La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel — Stratégie de l'UE à l'horizon 2020» [COM(2011) 244 final].

⁽⁸²⁾ <http://www.fao.org/docrep/005/y4137e/y4137e02b.htm>

⁽⁸³⁾ Figure 9: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/documents/eu-policy/of-public-consultation-final-report_en.pdf

par toute une série de politiques de l'UE de haut niveau. Celles-ci comprennent le 7^e programme d'action pour l'environnement, la stratégie pour la biodiversité 2020, la communication sur les infrastructures vertes et la stratégie thématique du sol, ainsi qu'une législation environnementale telle que les directives «oiseaux» et «habitats», la directive sur les nitrates, la directive-cadre sur l'eau et la directive fixant les plafonds d'émission nationaux.

Le soutien stratégique de l'UE a contribué à améliorer la prestation des services environnementaux à partir des approches biologiques, et les sections suivantes résumement certaines de ces services vitaux.

Sol

Le sol est parfois désigné comme l'usine de la vie en raison de ses fonctions écologiques essentielles⁽⁸⁵⁾. Les pratiques en matière de gestion durable du sol constituent un élément clé des systèmes de production biologique. Des techniques telles que la rotation des cultures, les cultures de couverture et la réduction du travail du sol, parallèlement à l'utilisation de fertilisants biologiques, sont largement appliquées par les agriculteurs biologiques en Europe

Nous considérons que l'agriculture biologique offre une alternative réelle à l'agriculture intensive. Elle réduit l'épuisement du sol et renforce la biodiversité. Les fleurs, les herbes sauvages, la vie sauvage et les insectes des environs bénéficient tous de notre approche d'une gestion saine et de notre engagement à utiliser des produits appropriés.

Guido Barigelli et Raymonde Buyschaert, exploitants de vignobles et vergers biologiques (Marche, Italie)⁽⁸⁴⁾

afin de favoriser des niveaux élevés de productivité du sol. Les résultats peuvent soutenir la santé à long terme de la flore et de la faune du sol, lutter contre les problèmes d'érosion, promouvoir la structure et la formation du sol, tout en contribuant également à la capacité générale du sol à retenir et à recycler les nutriments.

Par exemple, des fonds de l'UE ont été utilisés en Espagne par le projet LIFE «Cultures pour l'amélioration du sol»⁽⁸⁶⁾ afin de convertir 400 hectares de terre semi-aride dans quatre régions espagnoles différentes (Castille-La Manche, Castille-León, Aragon et Catalogne) en terres arables productives. Les techniques biologiques occupent une place prééminente dans le projet qui espère parvenir à 20 % d'augmentation de la teneur biologique des terres végétales

et des rendements grâce aux méthodes de l'agriculture biologique.

Eau

L'agriculture biologique est axée sur un plus grand recours aux méthodes de production naturelle, le recyclage des déchets, le refus des produits agromédicaments artificiels et la limitation de la quantité d'azote organique pouvant être appliquée. Autant d'éléments qui contribuent à réduire les causes potentielles de la pollution de l'eau. Une utilisation sage de l'eau constitue un autre principe directeur des systèmes de production biologique (raison pour laquelle les approches territoriales de l'agriculture biologique sont souvent utilisées dans des régions qui souffrent d'un sol et/ou d'une qualité des eaux de surface dégradés).



© Tim Hudson

⁽⁸⁴⁾ http://awsassets.panda.org/downloads/web_voices_farm.pdf
⁽⁸⁵⁾ http://ec.europa.eu/environment/soil/factory_life.htm
⁽⁸⁶⁾ <http://traditional-crops.com>

Un bon exemple de ces approches est donné par une initiative allemande visant à protéger la qualité de l'eau potable à Munich, où les pouvoirs publics encouragent les exploitations situées à proximité du bassin hydrographique de la rivière Mangfall à se convertir aux systèmes biologiques ⁽⁸⁷⁾. Opérationnel depuis 1992, le système a aidé les agriculteurs à prendre des engagements sur dix-huit ans en faveur de la production biologique. Un financement public pour des services de conseil, une participation aux associations de producteurs biologiques, une certification annuelle et un investissement dans les infrastructures sont autant de moyens qui ont été utilisés par les agriculteurs, dans le cadre du programme pour améliorer la qualité de l'eau.

Qualité de l'air et action pour le climat

Les systèmes biologiques impliquent généralement des niveaux d'émission inférieurs, qui bénéficient de la qualité de l'air et contribuent à lutter contre les défis climatiques. Par exemple, des évaluations du cycle de vie de produits laitiers danois ⁽⁸⁸⁾

ont montré que les systèmes biologiques sont associés à environ une diminution de 10 % des gaz à effet de serre par kilo de lait par rapport à la production conventionnelle. Des conclusions similaires ont été tirées pour les cultures en champ telles que les céréales et le colza.

En fait, les méthodes de l'agriculture biologique peuvent contribuer à la fois à atténuer la modification des tendances climatiques et à s'y adapter. Le piégeage du carbone, l'utilisation des énergies renouvelables et une dépendance réduite à l'égard des combustibles fossiles font tous partie intégrante de la philosophie de l'agriculture biologique et réduisent la quantité des polluants atmosphériques associés au changement climatique.

Biodiversité

Les caractéristiques de l'agriculture biologique favorisent la biodiversité pour de nombreuses raisons. D'un point de vue générique, les systèmes biologiques utilisent souvent des semences traditionnelles ou adaptées et des races offrant une plus grande résistance aux maladies et une plus

grande résilience au stress climatique. Il en résulte la création d'un pool génétique plus sain et une protection de l'intégrité de la biodiversité de l'UE à long terme.

Au niveau des espèces, l'agriculture biologique s'est avérée stimuler la richesse des espèces à raison de 30 % en moyenne, par rapport aux systèmes d'utilisation des terres non biologiques ⁽⁸⁹⁾. Au niveau de l'écosystème, la disponibilité des zones naturelles dans ou autour des champs biologiques s'associe à l'application de la rotation des cultures et à l'absence d'intrants chimiques pour soutenir le bon fonctionnement des habitats de la faune sauvage.

En Espagne, par exemple, les terres humides riveraines dans le delta de l'Èbre constituent un habitat important pour la biodiversité des oiseaux rares, des poissons et des amphibiens. Des études de contrôle scientifiques ont confirmé que les méthodes de production de riz biologique dans les zones avoisinantes exercent un impact positif sur la préservation des habitats de ces espèces menacées ⁽⁹⁰⁾.

Pour moi, l'agriculture biologique signifie des aliments de grande qualité et le rejet de l'utilisation des produits chimiques. Ce choix a de nombreuses conséquences sur la gestion de la ferme. Par exemple, je n'utilise que du compost, des micro-organismes efficaces et des vers de terre pour l'aération et la transformation du fumier de la ferme.

Lidia Ordysińska, laiterie caprine biologique (Wolczkowo, Pologne) ⁽⁹¹⁾



© Tim Hudson

⁽⁸⁷⁾ <http://www.farmpath.eu/Groundwaterprotection>

⁽⁸⁸⁾ http://www.icrofs.org/Pages/Publications/synthesis_08.pdf

⁽⁸⁹⁾ «Land-use intensity and the effects of organic farming on biodiversity: a hierarchical meta-analysis» (2014): <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1365-2664.12219/abstract>

⁽⁹⁰⁾ <http://www.fao.org/docrep/007/y5558e/y5558e05.htm>

⁽⁹¹⁾ http://awsassets.panda.org/downloads/web_voices_farm.pdf

Soutien aux services environnementaux

Le soutien aux services environnementaux de l'agriculture biologique continue de se renforcer dans l'UE. Comme indiqué ci-dessus, cette tendance est guidée par la demande des consommateurs en produits biologiques. En outre, les développements en cours dans les politiques agricoles nationales et de l'UE contribuent également à faciliter la croissance du secteur biologique en Europe — et les avantages environnementaux qui y sont liés.

Le pilier 1 de la politique agricole commune (PAC), par exemple, considère à présent automatiquement que les exploitations biologiques certifiées ont droit à des paiements «verts» directs. Les exploitations biologiques peuvent également apporter de précieuses contributions environnementales aux nouveaux

objectifs des politiques de développement rural de l'UE associés «à la restauration, à la préservation et au renforcement des écosystèmes qui dépendent de l'agriculture et de la sylviculture».

Il s'agit d'une priorité commune pour les programmes de développement rural (PDR) des États membres au cours de la période 2014-2020, qui offriront aux exploitations biologiques un éventail d'opportunités de soutien environnemental plus large qu'auparavant. Une nouvelle mesure dédiée du PDR a été introduite, qui renforce la valeur ajoutée des autres mesures du PDR favorisant les services environnementaux provenant des exploitations biologiques, telles que les systèmes de paiements agroenvironnementaux et climatiques.

Le soutien agroenvironnemental présente un solide palmarès en ce qui concerne l'élargissement de l'éventail

des avantages environnementaux résultant des exploitations biologiques. Les approches biologiques de la gestion des pâturages, des pratiques d'élevage et de la production de fruits ont toutes bénéficié d'un large soutien à travers les systèmes agroenvironnementaux qui ciblent une préservation durable du paysage, des ressources génétiques et naturelles.

Autre soutien biologique

Outre le soutien de la PAC à l'agriculture biologique, d'autres formes de financement de l'UE favorisent la prestation des services environnementaux au moyen de méthodes biologiques. Des synergies environnementales peuvent dès lors être obtenues en programmant des approches coordonnées de l'utilisation du soutien provenant de la PAC avec d'autres fonds européens structurels et d'investissement (ESI). Des domaines politiques tels que la pêche, le développement

Étude de cas: une approche collective stimule l'offre de services environnementaux ⁽⁹²⁾



Jaco de Groot de Kamerik, qui exploite une laiterie biologique, est un bénéficiaire typique du système agroenvironnemental du PDR néerlandais. Décrivant ses terres arables, il relève ceci: «Cette région est riche en oiseaux des prairies et les nombreux fossés offrent de bonnes opportunités pour des plantes et animaux intéressants. Les fonds agroenvironnementaux m'ont permis d'utiliser moins intensivement une partie de mes terres, ce qui est bon pour la nature et pour l'image publique de l'exploitation. Les actions agroenvironnementales sont conçues par la coopérative des agriculteurs régionaux pour la préservation des terres arables, dont je suis un membre actif.»



© Jaco de Groot

L'approche néerlandaise de soutien aux exploitations biologiques intervenant dans l'action agroenvironnementale collective est destinée à s'étendre, car le gouvernement constate les synergies environnementales positives qui résultent de ce qu'on peut appeler des groupes de producteurs de services environnementaux. De nombreux membres de la coopérative régionale des agriculteurs appliquent des pratiques biologiques, et tous les membres partagent un même intérêt pour une collaboration en tant que groupe coordonné. Les résultats environnementaux globaux sont meilleurs que ceux qui auraient résulté d'actions individuelles non coordonnées.

Des approches biologiques collectives créent des incitations pour s'assurer que les actions sur une exploitation viennent compléter les travaux sur d'autres exploitations dans le groupe. Les avantages environnementaux sont particulièrement utiles pour les espèces qui dépendent d'habitats couvrant plus d'une exploitation. Ces approches territoriales du soutien à l'utilisation biologique des terres sont également très utiles pour gérer des régions souffrant d'un stress environnemental (telles que les zones sensibles aux nitrates) ou celles présentant une valeur élevée sur le plan de la nature (telles que les sites Natura 2000).

⁽⁹²⁾ Source: REDR, base de données des projets du PDR (http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/en/view_projects_en.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=10660).

régional et l'emploi offrent tous des opportunités pour ces synergies.

Fonds social européen (FSE)

Un exemple slovène, illustrant la façon dont le soutien du FSE peut être utilisé pour contribuer à améliorer la production biologique et les services environnementaux connexes, a été mis en œuvre par le Centre des technologies agricole et alimentaire Pan-nutri⁽⁹³⁾. Le projet se concentre sur le développement de l'entrepreneuriat social par le biais d'une formation sur l'agriculture biologique et la transformation des aliments. Les résultats sont liés à la croissance des circuits d'approvisionnement courts pour les produits alimentaires locaux, qui devraient entraîner de nouveaux avantages environnementaux résultant de la réduction des impacts du transport.

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le FEAMP favorise les pratiques de pêche durables. Il offre un soutien dédié pour aider les entreprises aquicoles à se convertir à l'écogestion et aux systèmes d'audit, ainsi que par le biais d'une aquaculture biologique. Il existe de nombreuses possibilités de synergies entre le FEAMP et d'autres fonds ESI dans le domaine de l'amélioration des services environnementaux au moyen de méthodes biologiques telles que des approches coordonnées entre les groupes d'action locale Leader, les partenariats de développement local dirigés par la communauté et les groupes d'action locale en matière de pêche.

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le soutien du FEDER a été utilisé pour accroître l'éventail des services environnementaux provenant de l'agriculture biologique, en encourageant notamment les transferts de connaissances sur ce thème au moyen d'une coopération transnationale. Une étude de cas

Nous protégeons maintenant activement les organismes du sol, l'eau, l'air, les abeilles (à l'aide du trèfle blanc) et d'autres insectes en tolérant les «bonnes mauvaises herbes» et en pratiquant la rotation des cultures. Dans l'avenir, nous souhaitons moins labourer sur l'exploitation et améliorer notre traitement du fumier afin qu'il ait une action plus efficace sur le sol. Nous souhaitons également que 100 % du fourrage provienne de notre exploitation.

Kai Bischoff, agriculteur biologique (Angeln, Allemagne)⁽⁹⁵⁾

intéressante en l'espèce peut être trouvée dans la région méditerranéenne, où le cofinancement du FEDER a été utilisé par le projet Biomed⁽⁹⁴⁾ pour stimuler l'activité et l'efficacité environnementale des producteurs d'huile d'olive biologique. Le projet a accordé une attention particulière à la mise en réseau du savoir-faire concernant la protection environnementale entre différentes régions de culture biologique de l'olive. La pollution de l'eau, la réduction des gaz à effet de serre et l'érosion du sol sont des sujets qui ont tous été couverts par le projet, lequel visait à contribuer davantage à la lutte contre les problèmes de dégradation environnementale résultant des pressions pour l'abandon des terres.

Future capacité de recherche

En outre, des fonds de l'UE ont également été utilisés pour soutenir les travaux de recherche appliquée intervenant dans divers domaines liés aux services environnementaux offerts par l'agriculture biologique.

Le soutien du programme LIFE⁽⁹⁶⁾ a également été utilisé, par le biais du projet AgriClimateChange⁽⁹⁷⁾, qui a élaboré une nouvelle boîte à outils pour quantifier la capacité d'une exploitation individuelle à améliorer le piégeage du carbone et à réduire les émissions. Quelque 120 exploitations différentes d'Allemagne, d'Espagne, de France et d'Italie ont été impliquées dans la validation de la boîte à outils, et les exploitations biologiques se sont avérées plus efficaces pour relever les défis du changement climatique

que leurs homologues de l'agriculture conventionnelle.

Les exploitations biologiques ont également été plus efficaces dans leur utilisation de l'énergie et ont présenté une consommation d'énergie moindre⁽⁹⁸⁾. Les résultats étaient significatifs: le volume total moyen des émissions brutes des exploitations biologiques représentait moins de la moitié de celui des exploitations conventionnelles. Des observations similaires s'appliquent au piégeage du carbone, avec une utilisation systématique des cultures de couverture aidant les exploitations biologiques à atteindre des niveaux de piégeage du carbone par hectare deux fois plus élevés que ceux des exploitations conventionnelles.

D'autres travaux de recherche appliquée, tels que ceux réalisés par le projet AgriClimateChange, peuvent contribuer à améliorer encore la compréhension par les États membres de l'étendue des services environnementaux que peuvent offrir les systèmes de production biologique.

Il existe des opportunités dans le cadre du programme Horizon 2020 de l'UE pour de nouvelles recherches dans ce domaine, telles que celles identifiées par le plan d'action de TP Organics⁽⁹⁹⁾. Le nouveau plan d'action de la Commission européenne pour la production biologique⁽¹⁰⁰⁾ identifie également un ensemble de priorités connexes en matière de recherche, couvrant la fertilité du sol, les méthodes écologiques de contrôle des parasites (y compris des alternatives pour les produits à base de cuivre) et l'efficacité énergétique.

⁽⁹³⁾ <http://www.pan-nutri.si/en/news>

⁽⁹⁴⁾ http://www.programmmed.eu/fileadmin/PROG_MED/Projets_programmes_1_appel/BIOLMED.pdf

⁽⁹⁵⁾ http://awsassets.panda.org/downloads/web_voices_farm.pdf

⁽⁹⁶⁾ <http://ec.europa.eu/environment/life/>

⁽⁹⁷⁾ <http://www.agriclimatchange.eu>

⁽⁹⁸⁾ 1,31 tCO₂e/ha pour les exploitations biologiques contre 3,7 tCO₂e/ha pour les exploitations conventionnelles.

⁽⁹⁹⁾ http://www.tporganics.eu/upload/TPOrganics_ImplementationActionPlan.pdf

⁽¹⁰⁰⁾ Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm



Préserver la confiance du consommateur

Les produits biologiques européens ont bénéficié d'un important regain de popularité au cours des dernières décennies. Une approche proactive de la préservation de la confiance du consommateur est essentielle pour le maintien de la croissance et de la prospérité à long terme dans le secteur.

Une règle d'or pour toute entreprise couronnée de succès est la protection de ses investissements, et ce principe reste hautement pertinent pour tous les acteurs du secteur biologique de l'UE. C'est pourquoi un objectif fondamental du plan d'action de la Commission européenne pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne ⁽¹⁰¹⁾ est de consolider et de renforcer la confiance du consommateur dans l'alimentation et l'agriculture biologiques.

Avis du public européen sur l'agriculture biologique ⁽¹⁰²⁾

Confiance des consommateurs

- 71 % ont confiance dans les produits biologiques
- 78 % sont disposés à payer davantage pour des produits biologiques

Motivation des consommateurs

- 83 % achètent des produits biologiques par souci pour l'environnement
- 81 % achètent des produits biologiques parce qu'ils sont exempts d'organismes génétiquement modifiés et de résidus de pesticides

Attentes des consommateurs

- 74 % souhaitent un renforcement des normes biologiques européennes
- 60 % sont favorables à une amélioration du système de contrôle

⁽¹⁰¹⁾ Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm

⁽¹⁰²⁾ Consultation publique sur l'avenir de l'agriculture biologique: http://ec.europa.eu/agriculture/organic/organic-farming/latest-news/archives/20131218_fr.htm

Il existe diverses opportunités pour contribuer à la protection de l'image positive des entreprises biologiques, opportunités qui peuvent également promouvoir la demande existante pour leurs produits. Ces opportunités comprennent l'harmonisation et la simplification des cadres réglementaires et le renforcement du système de contrôle pour les produits de l'UE ainsi que pour les produits biologiques importés. Des avantages considérables peuvent également résulter d'un élargissement des activités de communication.

Diffuser le message

Les actions concernées par la promotion des produits biologiques jouent un rôle vital tant pour la protection que pour le développement de la part de marché. La plupart des entreprises développent leur propre stratégie de marque afin d'attirer de nouveaux consommateurs et de préserver la fidélité du consommateur. L'efficacité de cette approche est mise en évidence par une étude de marché ⁽¹⁰³⁾ de janvier 2014 sur le fonctionnement des systèmes d'étiquetage volontaire des aliments pour les consommateurs dans l'UE, qui a constaté que 69 % des consommateurs de l'UE avaient connaissance des logos biologiques ou des déclarations indiquant la nature biologique de produits spécifiques.

Faire passer correctement le message est un facteur de succès fondamental pour les campagnes d'information et de publicité qui assurent la promotion des produits biologiques. Les messages vont de la sensibilisation aux nombreux avantages environnementaux liés aux méthodes biologiques à des déclarations expliquant la pertinence économique des exploitations biologiques. Par exemple, le bureau européen du World Wildlife Fund (WWF) a communiqué les conclusions d'une étude qu'il avait commandée, qui indiquait que «1 milliard d'euros investi chaque année dans l'agriculture biologique permet de créer 7 800 emplois (nets) — soit 73 % de plus que l'agriculture conventionnelle» ⁽¹⁰⁴⁾.

Le cofinancement provenant des programmes de développement rural des États membres, ainsi que d'autres sources de financement, peut servir à aider les entreprises individuelles et/ou groupes de producteurs à couvrir certains des frais d'une campagne de communication.

Au niveau de l'UE, une série de mesures tactiques visent également à accroître la sensibilisation du consommateur à l'égard des produits biologiques. Un bon exemple est la source d'informations en ligne, récemment révisée et très accessible, de la Commission européenne relative aux produits biologiques (<http://www.organic-farming.eu>). Un répertoire complet d'informations et d'outils publicitaires est disponible à travers ces pages.

Un groupe cible clé pour les pages internet de la Commission consacrées aux produits biologiques est celui des jeunes, étant donné qu'ils représentent la future génération des consommateurs de produits biologiques. L'adoption d'horizons à long terme constitue dès lors un autre facteur de succès important pour la protection de la filière biologique de l'UE, et les écoles sont particulièrement visées par le matériel multilingue du site internet qui encourage une éducation aux aliments biologiques pour les élèves.

Les appels d'offres publics, tels que ceux destinés aux contrats de services de restauration, sont également considérés comme un domaine cible, et le nouveau plan d'action susmentionné entend donner lieu à un ensemble révisé de «critères de passation de marchés publics verts pour les services d'alimentation et de restauration» d'ici à la fin de 2015. En outre, la Commission européenne élaborera des documents d'information spécifiques donnant des exemples d'utilisation de produits biologiques dans les marchés publics.

Le logo de production biologique de l'UE

L'utilisation du logo biologique de l'UE ⁽¹⁰⁵⁾ et les règles d'étiquetage qui s'y rapportent sont obligatoires pour tous les aliments biologiques préemballés produits au sein de l'Union européenne. Cette obligation a aidé le logo à bénéficier d'une hausse relativement rapide de la sensibilisation du consommateur, et, en novembre 2013 (trois ans après son lancement), une moyenne de quelque 25 % des répondants interrogés dans les 28 États membres lors d'un sondage spécial Eurobaromètre ⁽¹⁰⁶⁾ indiquaient connaître le logo biologique de l'UE.

L'objectif principal de cette initiative de marquage couronnée de succès est de fournir un moyen simple et rapide pour les consommateurs de reconnaître des produits biologiques. Il s'agit de la partie visible du processus qui veille à ce que le produit biologique réponde toujours au même niveau d'exigence élevé. En donnant une forte identité visuelle au secteur de l'agriculture biologique, le logo soutient la cohérence générale et un bon fonctionnement du marché intérieur.

Parmi les autres formes de soutien tactique de l'UE à la promotion des produits biologiques, citons la politique de la Commission européenne concernant les activités d'information et de promotion des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers ⁽¹⁰⁷⁾. Un financement est disponible à travers cette initiative, en reconnaissance du fait que le secteur alimentaire de l'UE doit s'appuyer sur sa réputation de haute qualité afin de rester compétitif et rentable.

Le plan d'action vise à accroître les opportunités de marché pour les exploitants biologiques — y compris le financement des campagnes de sensibilisation des consommateurs —, tout en cherchant à réduire tout risque éventuel pour la confiance du consommateur. Il contrôlera également avec soin l'efficacité de cette promotion et la confiance dans les produits biologiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

⁽¹⁰³⁾ «Étude de marché sur le fonctionnement des systèmes d'étiquetage volontaire des aliments pour les consommateurs de l'Union européenne» EAHG/FWC/2012 86 04: http://ec.europa.eu/consumers/consumer_evidence/market_studies/food_labelling/docs/final_report_food_labelling_scheme_summary_en.pdf

⁽¹⁰⁴⁾ WWF, *Agri-Myths: Facts behind Europe's Common Agricultural Policy reform*, p. 21: http://awsassets.panda.org/downloads/wwf_agri_myths.pdf

⁽¹⁰⁵⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/organic/downloads/logo/index_fr.htm

⁽¹⁰⁶⁾ Eurobaromètre spécial 410 — Vague EB80.2 — TNS Opinion & Social.

⁽¹⁰⁷⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/index_fr.htm

Engager des campagnes de communication sur les produits biologiques

Les prix de la communication sur la politique agricole commune (PAC) ⁽¹⁰⁸⁾ constituent une bonne source de meilleures pratiques dans la promotion des produits agricoles. En voici quelques exemples récents:

- La campagne de la Pologne concernant les «Aliments biologiques, une garantie de bon goût» a été lancée afin de renforcer la sensibilisation au logo biologique de l'UE et d'informer les consommateurs polonais sur les avantages des aliments biologiques. Des célébrités au nombre desquelles figurent des chefs, des actrices et des stars du sport sont apparues dans des émissions de télévision dédiées, et un portefeuille d'autres outils médiatiques a également été mis à profit (journaux, magazines, sites internet, blogs, médias sociaux, rapports, communiqués de presse, présentations et manifestations). Parmi les éléments des meilleures pratiques de cette campagne figurait l'engagement très fort des producteurs et des transformateurs qui ont joué un rôle essentiel en soutenant les activités promotionnelles, ce que les principaux groupes cibles (consommateurs, journalistes et enseignants) ont apprécié. <http://www.gwarancja-dobrego-smaku.blogspot.com/p/o-kampanii.html>
- La campagne de communication de l'association pour la valeur des produits biologiques en Espagne s'est concentrée sur le développement de la chaîne de valeur dans le secteur de l'élevage biologique. Cofinancée par le Fonds social européen, la campagne comprend une collecte coordonnée d'informations, des outils publicitaires et de mise en réseau pour les producteurs biologiques ainsi que des cours didactiques en ligne pour de nouvelles entreprises biologiques s'établissant. L'évaluation du système est basée sur un certain nombre d'objectifs clairs: la conversion de 100 exploitations à la production biologique; la création de nouvelles lignes d'activités liées à l'agriculture biologique dans 50 entreprises; une réduction de 10 à 40 % de l'utilisation des engrais et des pesticides; la réduction des émissions de CO₂ (par le piégeage du carbone) jusqu'à 1,98 t/ha/an. <http://pastorea.ecovalia.org/>
- En France, une série de courts programmes de télévision consacrés à la «minute bio» a été distinguée en tant que bonne pratique dans le cadre des prix de la communication sur la PAC. Chaque film constitue un outil pédagogique présentant l'agriculture biologique de manière objective, positive et rationnelle. Le fil rouge de la campagne était la promotion du logo et l'ensemble rigoureux, dans le cadre du système d'étiquetage, de mesures de contrôle offrant des garanties de qualité du produit et de respect de l'environnement. En trois ans, la campagne de sensibilisation a atteint avec succès un grand nombre de personnes âgées de 25 à 34 ans ainsi que les responsables des marchés publics. <http://www.agencebio.org/videos>



© Union européenne, 1995-2013

⁽¹⁰⁸⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/cap-communication-network/awards/index_fr.htm

Système de contrôle

La perception des consommateurs obtenue lors de la consultation de la Commission européenne sur l'agriculture biologique a confirmé l'importance du maintien de systèmes de contrôle solides et crédibles pour la filière biologique. Ils sont perçus comme vitaux pour garantir la confiance du consommateur dans l'authenticité des produits biologiques et les avantages de la qualité tels que perçus.

Des vérifications sont effectuées auprès des exploitants biologiques à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement. Chaque exploitant biologique certifié (agriculteur, transformateur et commerçant) est soumis à une inspection au moins annuelle ou plus fréquente sur la base d'une évaluation des risques.

Le cadre réglementaire de l'UE a été révisé afin de remédier aux lacunes identifiées lors de la mise en œuvre et d'accroître l'efficacité.

Il est conçu pour aider le secteur à s'étendre et à répondre à la demande sans mettre en péril la confiance du consommateur dans les principes de l'agriculture biologique.

L'identification et la prévention de la fraude demeurent un domaine prioritaire. Des produits biologiques frauduleux peuvent poser une menace importante pour la confiance du consommateur et nuire à la réputation du secteur. La Commission européenne aidera les États membres à élaborer et mettre en œuvre une politique de prévention de la fraude en matière de produits biologiques.

Outils commerciaux

Les produits importés constituent un élément précieux du marché des produits biologiques de l'UE dans son ensemble. Ils élargissent l'éventail des produits biologiques offerts aux consommateurs, et cette diversification du marché a des effets positifs d'entraînement pour les fournisseurs de produits biologiques de l'UE. Parallèlement, les produits biologiques importés doivent également pouvoir

Contrôles biologiques en pratique

Les agriculteurs, les transformateurs et les commerçants doivent d'abord notifier leurs activités aux autorités compétentes responsables de la production biologique dans leur État membre. Avant de pouvoir étiqueter et de mettre leurs produits sur le marché comme étant biologiques, leur site doit d'abord être inspecté par un organisme ou une autorité de contrôle. Une fois qu'ils ont été vérifiés et jugés conformes, ils reçoivent un certificat confirmant qu'ils satisfont aux exigences de l'UE.

démontrer leur qualité pour maintenir la confiance du consommateur dans l'intégrité des normes de l'UE.

En conséquence, le plan d'action confirme que l'UE a besoin de règles qui soutiennent le développement du commerce des produits biologiques, tout en prévenant la dilution des principes biologiques ou l'affaiblissement du système de contrôle.

Des mesures sont en place afin de faciliter la transmission des certificats d'importation de produits biologiques provenant de l'extérieur de l'UE, tout en offrant des garanties de qualité des systèmes de contrôle ne relevant pas de l'UE en ce qui concerne l'utilisation de l'étiquetage biologique.

Tous les importateurs de produits biologiques doivent s'enregistrer auprès d'un organisme de contrôle national. Chaque envoi de produits biologiques importés de pays extérieurs à l'UE, à l'Espace économique européen ou à la Suisse doit être accompagné d'un certificat d'inspection. Ce certificat doit avoir été délivré par un système de contrôle approuvé par l'UE dans le pays d'origine.

À l'inverse, et parce que le fait d'avoir des produits biologiques de l'UE reconnus sur les marchés tiers constitue une priorité essentielle pour une future croissance, la Commission européenne a obtenu la reconnaissance des règles de l'UE dans plusieurs marchés d'exportation importants de produits biologiques. Parmi ces marchés figurent l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Suisse.

Un avenir durable

La confiance du consommateur et la qualité des produits devraient être renforcées à mesure que le nouveau cadre de la politique biologique tiré par le plan d'action est déployé. Cette évolution offre un réel potentiel de renforcement de la position des producteurs de produits biologiques sur les marchés nationaux et mondiaux.

En alliant la croissance économique avec un ensemble de mesures pour préserver la confiance du consommateur, l'UE cherche à renforcer les fondements qui protègent les atouts de la filière biologique, tout en favorisant un avenir plus fructueux, stable et durable à long terme pour la filière.



© Tim Hudson



Le commerce mondial des produits biologiques: nouvelles frontières et nouveaux défis

Avec le marché des produits biologiques de l'UE et la base de production qui continuent de s'élargir, de nouvelles opportunités s'ouvrent pour l'exportation vers les marchés du monde entier, où les consommateurs semblent désireux de profiter des denrées alimentaires et boissons biologiques distinctives de haute qualité que peuvent offrir les agriculteurs et les transformateurs d'aliments européens.

Import et export — une partie du marché biologique de l'Europe

L'UE est un important commerçant sur le marché mondial des produits alimentaires et est un des plus importants exportateurs et importateurs de denrées alimentaires et de boissons dans le monde, avec une valeur annuelle combinée de près de 200 milliards d'euros ⁽¹⁰⁹⁾. Un point fort essentiel en matière d'exportation des producteurs de l'UE réside dans les produits prêts à consommer,

de haute qualité, transformés et non transformés, pour lesquels la balance commerciale nette européenne, entre 2010 et 2012, représentait en moyenne 7 milliards d'euros par an. Il existe, à l'évidence, une opportunité pour la filière biologique de jouer un rôle dans cette tendance à l'exportation et d'exploiter la qualité largement reconnue ainsi que la provenance de l'éventail diversifié des vins, des fromages, des viandes transformées et d'autres produits biologiques. Le fait de faciliter la capacité du secteur à exporter des produits biologiques à valeur

ajoutée profitera aux producteurs et aux transformateurs, tout en offrant au monde quelques-uns des meilleurs aliments de l'Europe.

⁽¹⁰⁹⁾ Moyenne pour 2010-2012.

L'UE est également une destination clé pour les produits biologiques provenant du monde entier. Les importations en Europe de produits biologiques ne pouvant être cultivés ici, tels que les fruits tropicaux, le thé, le café, le cacao et les épices, ainsi que plusieurs autres cultures, assurent un approvisionnement diversifié, tout au long de l'année, de produits et d'ingrédients biologiques, permettant aux consommateurs d'opter pour la consommation de produits biologiques dans toutes les catégories. Le commerce de ces cultures provenant de pays en développement peut également jouer un rôle important en soutenant des sources de revenus et en permettant le développement économique.

La coopération avec les partenaires commerciaux pour obtenir ces avantages s'intègre bien dans le cadre de la politique de l'UE pour le développement international et est mis en évidence dans le plan d'action relatif aux produits biologiques de la Commission européenne (110). Elle est également conforme aux points de vue exprimés lors de la consultation publique de 2013 sur l'alimentation et l'agriculture biologiques, où 72 % des presque 45 000 répondants estimaient que les accords commerciaux conclus avec des pays extérieurs à l'UE à propos des produits biologiques doivent contribuer au développement de pratiques agricoles plus durables, tandis que 52 % considéraient que l'objectif devait être d'aider les agriculteurs biologiques et autres exploitants dans les pays en développement à élargir leur production et leurs exportations de produits biologiques (111).

En Europe, le marché des produits biologiques, de 22,7 milliards d'euros par an, se concentre dans quelques pays, dont quatre (l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni) représentent environ deux tiers du total des ventes (112). En conséquence, les exportations et les importations de produits alimentaires biologiques ont une importance considérable pour de nombreux producteurs. Par exemple, 90 % des fruits, des légumes, des olives, des herbes et des ingrédients produits en Espagne, en Grèce et au Portugal sont exportés vers les principaux marchés biologiques de l'Europe septentrionale, tandis que les pays de l'UE centrale et orientale fournissent une part importante des cultures de céréales à ces pays (113). Une récente étude a montré qu'en 2009-2010, l'Allemagne importait des pourcentages importants de produits biologiques qui auraient pu être produits dans le pays, dont la moitié des pommes et des carottes sur le marché (114).

Intégrité et confiance dans le commerce biologique mondial

Bien que les pratiques de la production biologique varient en Europe et dans le monde entier, reflétant l'éventail diversifié des climats, des sols et des systèmes agricoles, elles œuvrent toutes en faveur des mêmes principes de base

et de normes similaires. Le maintien de l'intégrité des produits biologiques constitue à l'évidence un élément vital pour conserver la confiance du consommateur dans la qualité des produits biologiques. Le logo biologique de l'UE, qui est de plus en plus reconnu en Europe, est une façon de veiller à ce que les produits biologiques exportés d'Europe puissent être reconnus dans les pays tiers. Le plan d'action prévoit, si nécessaire, le développement d'une communication dans les pays tiers afin d'améliorer la reconnaissance du logo en tant que signe de l'intégrité des produits biologiques européens sur ces marchés.

Le système de contrôle dans la filière biologique veille à ce que toutes les étapes concernées, de la production des aliments biologiques dans la ferme, leur transport, transformation, conditionnement et étiquetage, jusqu'à leur arrivée au magasin ou sur le marché où le consommateur les achète, soient conformes aux règles relatives aux produits biologiques.

Cela signifie que, quel que soit le lieu d'où provient un produit biologique, qu'il s'agisse de viande produite en Europe, d'un ananas du Ghana, de café biologique du Guatemala ou de thé biologique en provenance de l'Inde, le consommateur sait qu'il achète un produit biologique.



© Union européenne, 1995-2013

(110) Plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne:

http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/european-action-plan/index_fr.htm

(111) Rapport sur les résultats de la consultation publique sur la révision de la politique de l'UE concernant l'agriculture biologique organisée par la direction générale de l'agriculture et du développement rural (15 janvier-10 avril 2013), 19 septembre 2013, Bruxelles:

http://ec.europa.eu/agriculture/organic/documents/eu-policy/of-public-consultation-final-report_en.pdf

(112) IFOAM EU Group (2014), *Organic in Europe: Prospects and Developments*. Publié par S. Meredith et H. Willer, groupe IFOAM UE, Bruxelles:

<http://shop.ifoam.org/en/organic-europe-prospects-and-developments-2>

(113) IFOAM World of Organic 2013, Bonn. Données provenant de: <http://www.organicmonitor.com>

(114) Schaack, D., Rampold, C., Willer, H., Ripplin, M., et von Koerber, H. (2011), *Analysis of imports of organic products with relevance for the German organic market*, Agrarmark Informations-Gesellschaft (AMI), Bonn. Disponible à l'adresse: <http://orgprints.org/19899/>



© Union européenne, 1995-2013



Dans la pratique, tous les exploitants — agriculteurs, transformateurs ou commerçants — sont soumis à une inspection de la part des organismes ou autorités de contrôle compétents, afin de s'assurer qu'ils respectent les règles relatives aux produits biologiques.

Dans presque tous les cas, les vérifications sont effectuées par des organisations privées (organismes de contrôle) et parfois par les agences gouvernementales (autorités de contrôle). La compétence technique des organismes de contrôle privés qui accomplissent ce travail vital d'inspection et de vérification des exploitants est confirmée par une accréditation d'une organisation indépendante, basée sur des normes internationales et sur les règles de l'UE.

Règles d'import et export pour les produits biologiques européens

Avec un marché européen des aliments biologiques d'une telle importance, l'UE a élaboré une législation spécifique afin de définir les règles et procédures à respecter lors de l'importation des produits biologiques en Europe. Celles-ci sont énoncées dans le règlement d'exécution (CE) n° 1235/2008.

Ce règlement exige que les produits biologiques importés de pays extérieurs

à l'UE soient accompagnés d'un certificat d'inspection délivré soit par un organisme de contrôle reconnu par l'UE, soit par des organismes de contrôle agréés par un pays reconnu par l'UE, soit par des organismes de contrôle agréés par l'autorité compétente de l'État membre («autorisation d'importation»).

Dans le cas des première et deuxième conditions, le règlement fournit des listes tant des organismes de contrôle que des pays reconnus par l'UE comme appliquant des normes et procédures de contrôle équivalentes. Les pays reconnus par l'UE sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Costa Rica, les États-Unis, l'Inde, Israël, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Tunisie.

Dans le cas de la Suisse, la reconnaissance d'équivalence est réciproque et fait partie de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse sur le commerce des produits agricoles.

Avec l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande, l'UE a signé des accords d'équivalence réciproque. Ceux-ci prévoient une reconnaissance du fait que l'UE et les pays tiers susmentionnés appliquent des normes biologiques et des systèmes de contrôle équivalents. Les accords entre l'UE et le Canada en 2011, et entre l'UE et les États-Unis en 2012 (avec certaines exceptions spécifiques

concernant des pratiques considérées comme non équivalentes aux États-Unis et dans l'UE), ont ouvert le commerce des produits biologiques entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Les producteurs et les transformateurs de produits biologiques de part et d'autre de l'Atlantique doivent bénéficier de ces accords. Ensemble, ces deux régions représentent plus de 95 % de la demande mondiale de produits biologiques ⁽¹¹⁵⁾.

L'exportation de produits biologiques en provenance de l'UE vers les pays tiers requiert de l'exportateur qu'il respecte le régime d'importation des pays — sauf lorsque des accords d'équivalence réciproque sont en vigueur comme expliqué ci-dessus. Dans le cas d'autres pays — qu'ils soient ou non sur la liste des pays tiers reconnus par l'UE —, cela peut impliquer des vérifications complexes afin de s'assurer que les exportateurs de produits biologiques européens satisfont aux exigences locales. Par exemple, l'exportation de produits biologiques vers la Chine nécessite actuellement qu'un organisme de certification agréé en Chine réalise l'inspection et la vérification de la conformité de l'exploitant aux normes biologiques chinoises et délivre le certificat qui accompagne les produits exportés vers la Chine.

⁽¹¹⁵⁾ The World of Organic Agriculture — Statistics & Emerging Trends 2012, FiBL.

Étant donné cette complexité, qui limite la portée du commerce mondial des produits biologiques, le plan d'action met en évidence la possibilité d'élargir l'approche de la reconnaissance d'une équivalence réciproque entre l'UE et d'autres marchés de produits biologiques de premier plan, sur la base d'un travail en faveur de la convergence des normes et du potentiel d'accords multilatéraux.

Valeurs et volumes du commerce de l'UE en produits biologiques

Le commerce international des produits biologiques est important en Europe pour deux raisons principales. Premièrement, il signifie que les consommateurs peuvent profiter de produits biologiques tropicaux qui ne sont pas produits dans l'UE et de produits qui ne sont pas cultivés toute l'année; deuxièmement, il permet aux producteurs de produits biologiques dans les pays en développement de tirer avantage d'une production biologique. Toutefois, peu d'informations détaillées et fiables sont collectées concernant le volume et la valeur des échanges des produits biologiques. Lorsque des données sont notifiées, elles sont rassemblées de façons différentes, de sorte qu'elles ne sont pas nécessairement directement comparables.

Les données disponibles en matière d'exportation ⁽¹¹⁶⁾ révèlent que les exportations provenant de neuf États membres s'élèvent à 1,7 milliard d'euros, ce qui équivaut à environ un tiers de la valeur

totale des ventes d'aliments biologiques dans ces pays. Il existe une fourchette importante en termes de valeur des exportations en tant que proportion des ventes totales du pays. L'Autriche, par exemple — un pays disposant d'un solide marché national —, n'exporte que 7,5 % de la valeur totale des ventes de produits biologiques, tandis que la Roumanie exporte des produits biologiques représentant 2,5 fois la valeur des ventes sur le marché national et l'Italie environ 60 %. Une variation similaire est constatée dans des pays tiers. Le Canada, par exemple, est enregistré comme exportant des produits biologiques présentant une valeur égale à 15 % du marché national, tandis que l'Inde exporte 2,5 fois la valeur des ventes sur son marché national.

Lorsque des données en matière d'exportation sont notifiées pour des États membres de l'UE, il n'est pas possible d'estimer la proportion qui est exportée vers d'autres pays de l'UE ou vers des pays tiers. De même, la destination des exportations provenant de pays tiers ne peut être déterminée.

Étant donné le manque de données fiables sur le commerce mondial des produits biologiques, le plan d'action propose que différentes possibilités soient examinées afin de collecter et d'analyser les données relatives au volume et à la valeur des échanges avec les pays tiers. Cela permettra de mieux connaître les marchés d'exportation potentiels pour le secteur biologique de l'UE et offrira

également, si les pays en développement sont ciblés, une meilleure connaissance du potentiel du marché de l'UE pour ces fournisseurs.

Exploitation des opportunités de la filière biologique de l'UE

Comme indiqué, l'UE est l'un des principaux marchés de produits biologiques au monde; par conséquent, il s'agit d'un marché de destination important pour les producteurs biologiques des pays tiers, et cela renforce la gamme et la disponibilité des produits biologiques pour les consommateurs européens. Il est ainsi plus facile d'acheter et de consommer «bio» dans un éventail complet de catégories de produits en Europe.

L'UE est également un important producteur de produits biologiques distinctifs et de haute qualité, qui sont extrêmement recherchés en Amérique du Nord, au Japon et ailleurs. L'opportunité d'accroître la valeur à l'exportation de ces produits et donc de contribuer à une balance positive nette du commerce des aliments et boissons de qualité européenne est manifeste. La Commission européenne se prépare à introduire certaines initiatives claires pour renforcer les systèmes de contrôle, l'accès aux marchés et la collecte de données afin d'aider la filière biologique européenne à capturer et exploiter ces marchés et, partant, à offrir au monde des produits biologiques à l'intégrité et à la provenance réelles.



© Union européenne, 1995-2013

⁽¹¹⁶⁾ IFOAM World of Organic 2013, op. cit.

Les numéros précédents de la Revue rurale de l'UE sont toujours disponibles sur EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>

Remplissez notre formulaire d'abonnement pour recevoir les publications du REDR chez vous — gratuitement!

https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/fr/registration_fr.cfm



K3-AJ-13-017-FR-C



K3-AJ-12-016-FR-C



K3-AJ-12-015-FR-C



K3-AJ-12-014-FR-C



K3-AJ-12-013-FR-C



K3-AJ-12-012-FR-C



K3-AJ-12-011-FR-C



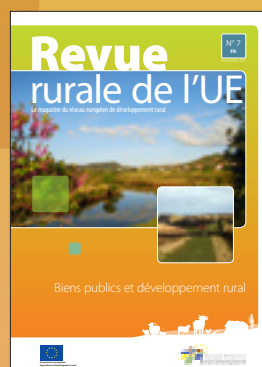
K3-AJ-12-010-FR-C



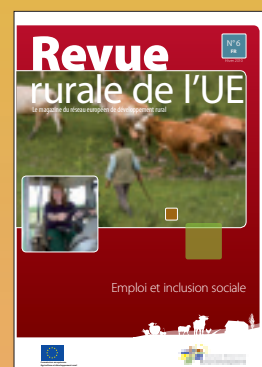
K3-AJ-11-009-FR-C



K3-AJ-11-008-FR-C



K3-AJ-11-007-FR-C



K3-AJ-10-006-FR-C



K3-AJ-10-005-FR-C



K3-AJ-10-004-FR-C



K3-AJ-09-003-FR-C



K3-AJ-09-002-FR-C



K3-AJ-09-001-FR-C



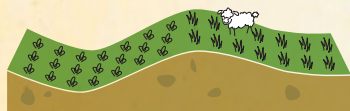
(R)EVOLUTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Le logo biologique de l'UE. Saurez-vous le trouver?

LA PRODUCTION BIOLOGIQUE EST EN HAUSSE

Superficie totale consacrée aux cultures biologiques



2002 5,6 MILLIONS D'HECTARES



2011 9,6 MILLIONS D'HECTARES

+ 500 000 hectares/an

Expansion annuelle de la superficie consacrée à l'agriculture biologique dans les dix dernières années

5,4%

Superficie consacrée à l'agriculture biologique en pourcentage de la superficie agricole utilisée en Europe

LES 5 PAYS EN TÊTE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pays de l'UE affichant la plus grande proportion de terres consacrées à l'agriculture biologique:



AUTRICHE
19%



SUÈDE
15,7%



ESTONIE
14%



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
13%



LETONIE
10%



LE SAVIEZ-VOUS?
En 2011, l'UE comptait 2,6 millions de têtes de bétail certifié biologique.

LES 5 PAYS PRÉSENTANT LES PLUS VASTES SUPERFICIES CONSACRÉES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Voici les pays qui abritaient les plus vastes superficies consacrées à l'agriculture biologique en 2011 (en valeur absolue):



ESPAGNE
1,8 MILLION D'HECTARES



ITALIE
1,1 MILLION D'HECTARES



ALLEMAGNE
1 MILLION D'HECTARES



FRANCE
0,97 MILLION D'HECTARES

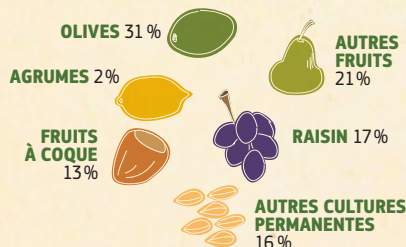


ROYAUME-UNI
0,63 MILLION D'HECTARES

ENSEMBLE, ces pays abritent 57% de la superficie totale dédiée à l'agriculture biologique au sein de l'Union européenne.

CULTURES BIOLOGIQUES LES PLUS RÉPANDUES

Quelles sont les cultures permanentes les plus répandues dans les exploitations agricoles biologiques? % de la superficie totale de l'UE:



ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Plus de **225 000** producteurs biologiques étaient enregistrés dans l'Union européenne en 2011.



GENRE LES FEMMES REPRÉSENTENT 24% DES CHEFS D'EXPLOITATION PRATIQUANT L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Dans certains pays, ce chiffre est plus élevé:

Lettonie ↗ **41%** Croatie ↗ **32%** Italie ↗ **30%**



ÂGE AGRICULTEURS DE MOINS DE 55 ANS

Travaillant dans le secteur de l'agriculture biologique ↗ **61,3%**
Travaillant dans le secteur de l'agriculture traditionnelle ↗ **44,2%**

VALEUR À LA CONSOMMATION

du marché européen des produits alimentaires biologiques 19,7 milliards d'euros en 2011

TAUX DE CROISSANCE
9% entre 2010 et 2011

Facts and figures on organic agriculture in the European Union, Organic Monitor, September 2013.

<http://ec.europa.eu/agriculture/organic>



Office des publications

ISSN 1831-5348



9 771831 534002